

SECTION I

- **Avancées
réalisées dans
le cadre des
initiatives
internationales
sur le climat**
-

1. Convention mondiale des maires (GCoM)

A. Signataires et réalisations pour 2021

Depuis 2017, la Convention mondiale des maires (GCoM - Global Covenant of Mayors) est la plus grande alliance fondée sur l'engagement des villes à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et à s'adapter aux impacts du changement climatique ([Climate Chance](#), 2019). La GCoM est structurée par régions, sous forme de conventions des maires régionales. Elle compte actuellement plus de 10 000 signataires répartis sur 6 continents et dans 138 pays.

FIGURE 1

LES CONVENTIONS RÉGIONALES DES MAIRES EN 2020



En adhérant à la GCoM, les signataires s'engagent à présenter un plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAAEDC) dans un délai de trois ans, autour de trois grands thèmes : atténuation des émissions, adaptation au changement climatique et accès à l'énergie durable. Les données et les informations demandées aux villes peuvent varier d'une convention régionale à une autre, mais le calendrier de mise en œuvre et le suivi des plans d'action sont les mêmes pour toutes (**fig. 2**). Pour en savoir plus sur le fonctionnement de la GCoM, consultez notre [Bilan Territoires 2019](#).

À ce jour, l'initiative compte environ 10 500 signataires, dont plus de 300 nouveaux en 2020 ([GCoM](#), 2019 ; portail GCoM, n.d). Au total, l'initiative représente plus d'un milliard d'habitants, soit 14 % de la population mondiale, contre 11 % en 2019.

FIGURE 2

CALENDRIER DES ÉLÉMENTS À RAPPORTER DANS LE CADRE DE LA GCOM.

Source : Présentation du secrétariat GCoM, mars 2019

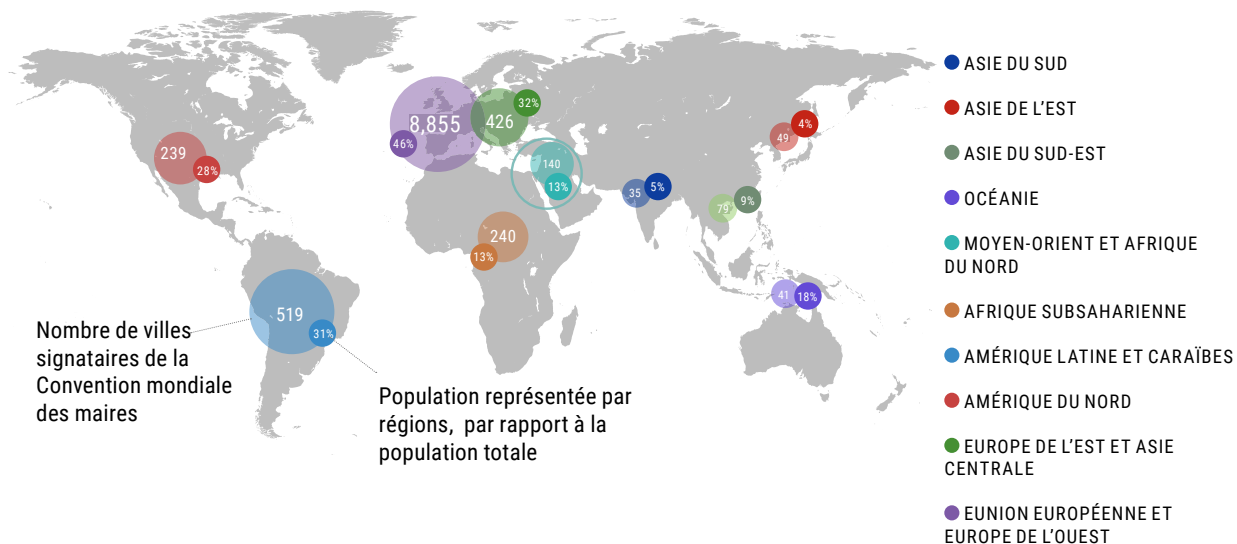
ÉCHÉANCES	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
1. Mesure des émissions de GES – Inventaire	D'ICI 2 ANS				
2. Évaluation des risques et vulnérabilités	D'ICI 2 ANS				
3. Formulation d'objectifs de réduction des émissions de GES et pour la résilience	D'ICI 2 ANS				
4. Plan d'action incluant atténuation/adaptation	D'ICI 3 ANS				
5. Plan d'accès à l'énergie	A DÉFINIR				
6. Suivi des progrès (incl. inventaire des émissions)					TOUS LES 2 ANS APRÈS PUBLICATION DU PLAN D'ACTION

Une grande majorité des villes signataires (environ 8 800) se trouvent dans des pays de l'Union européenne, où la Convention a vu le jour en 2008 (fig. 3). C'est en Amérique latine et aux Caraïbes que l'on observe le plus de dynamisme avec plus de 100 nouveaux membres depuis décembre 2019, pour un total de 519 signataires en mars 2021. En Asie, l'initiative est peu relayée, avec moins de 8 % de la population représentée et 163 signataires.

FIGURE 3

SIGNATAIRES DE LA CONVENTION MONDIALE DES MAIRES ET POPULATION REPRÉSENTÉE DANS CHAQUE

Sources : [portail GCoM](#), n.d ; données provenant des conventions régionales

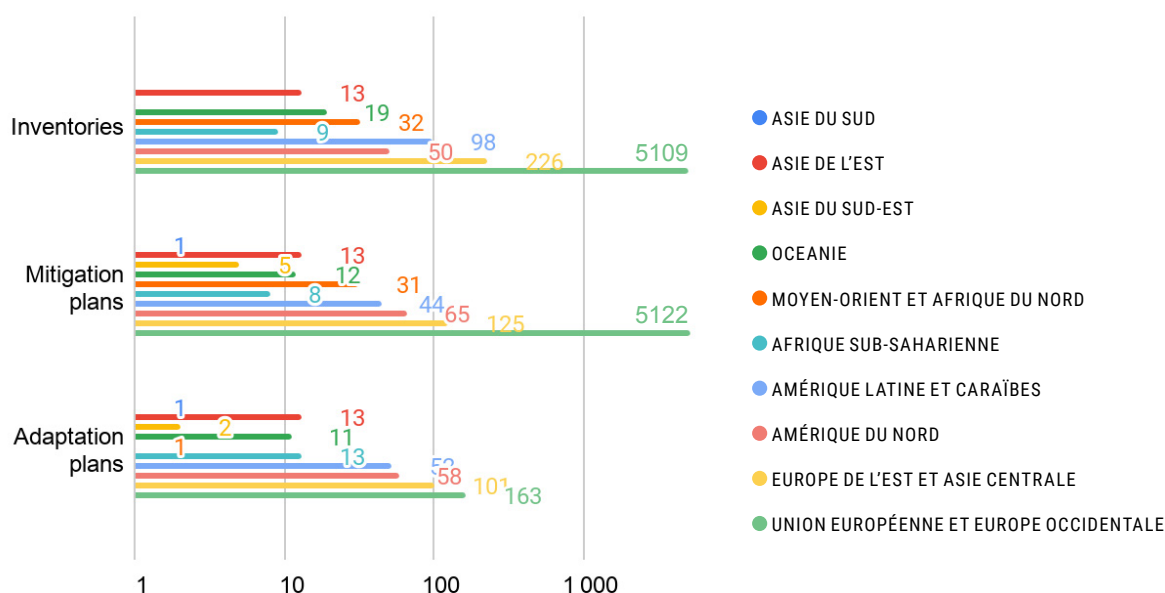


Aucunes données cumulées sur la mise en œuvre de la Convention et le suivi des actions (réduction des émissions de GES, consommation d'énergie, etc.) ne sont disponibles en 2021 à l'échelle de la GCoM. Le portail web de l'initiative contient quelques données sur le nombre d'inventaires ou de plans d'action publiés (**fig. 4**), mais celles-ci ne sont pas toujours à jour ni représentatives de l'état d'avancement de l'initiative au sein des conventions régionales, car ces dernières ont adopté des approches différentes pour faire connaître l'initiative dans les pays de leur région. Nous proposons plus loin une analyse plus qualitative de chaque convention régionale.

Les possibilités de comparaison entre les données régionales sont donc limitées, mais d'après l'évolution des données dans notre [édition 2019](#), peu de nouveaux inventaires et de stratégies de réduction des émissions ou d'adaptation au changement climatique ont été lancés en Asie ou en Afrique. Là encore, l'Amérique latine et les Caraïbes semblent constituer la convention la plus dynamique, avec plus de 50 nouveaux plans de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique présentés à la GCoM en 2020.

FIGURE 4

INVENTAIRES ET PLANS D'ACTION CLIMAT CUMULES ET PUBLIES PAR LES SIGNATAIRES DES CONVENTIONS DES MAIRES - Sources : [portail GCoM](#), n.d.



B. Dernières données du « Système unifié de reporting »

Depuis 2019, les organisations CDP et ICLEI ont fusionné leurs plateformes de reporting pour former le « système unifié de reporting CDP-ICLEI ». Il s'agit d'un espace de reporting unique pour les villes, et plus particulièrement pour les signataires de la GCoM (72 % des villes utilisant le système unifié de reporting). Cette base donne une visibilité complémentaire sur le profil des villes signataires, les émissions de GES représentées et la population concernée.

Notre suivi des données annuelles¹ montre une légère diminution du nombre de villes contribuant à ce reporting annuel, avec environ 770 villes en 2020. Cependant, de plus en plus de villes transmettent leurs données d'émissions de GES, 400 en 2020 contre 330 en 2019, ce qui représente désormais 367 millions d'habitants. La diminution du nombre de villes déclarantes en 2020 pourrait être

¹ [Émissions à l'échelle des villes en 2020](#), disponibles sur le CDP Open Data Portal le 29/01/2021

attribuée à la crise sanitaire de la Covid-19, mais les données disponibles sont plus nombreuses et les inventaires plus complets et exhaustifs.

Ainsi, le total des émissions de GES déclarées a augmenté pour atteindre 2,19 gigatonnes d'équivalent CO₂ (**tab. 1**). Cette augmentation peut s'expliquer par un plus grand nombre de grandes villes déclarantes, la vague de nouveaux inventaires récemment réalisés, les changements dans les méthodologies utilisées, les types d'émissions observés d'une année à l'autre, ou encore le manque d'uniformité entre les points de données. Il convient également de noter que le CDP ne vérifie pas les données fournies par les villes elles-mêmes.

Un nombre croissant de villes, également dans les pays à bas-revenus, déclarent des émissions de GES produites hors de leurs frontières et liées aux importations et à la consommation de biens. Cependant, les sources d'émissions indirectes prises en compte sont très différentes d'une ville à une autre et ne sauraient être comparées. De plus, les émissions totales déclarées demeurent très faibles (233 millions de tonnes d'équivalent CO₂) si l'on considère que pour de nombreuses villes, notamment dans les pays les plus riches, les émissions liées à la consommation dépassent les émissions produites sur leur territoire (voir la section I ci-dessus).

TABEAU 1

ÉLÉMENTS TIRÉS DES DONNÉES RELATIVES AUX ÉMISSIONS À L'ÉCHELLE DES VILLES EN 2020²

Année	Nombre de villes ayant déclaré leurs émissions territoriales au CDP	Total des émissions de GES déclarées	Population représentée (en millions)	Villes déclarant des émissions hors de leurs frontières (scope 3)	Total des émissions hors frontières déclarées
2015	119	1.25			
	46				
2016	187	1.29	260		
	84				
2017	229	1.41	279		
	101				
2018	284	1.91	315		
	115				
2019	332	1.84	332	207	89 MtCO ₂ e
	176				
2020	401	2.19	367	253	233 MtCO ₂ e
	191				
	NOMBRE DE VILLES AYANT FAIT ÉTAT D'UNE RÉDUCTION DE LEURS ÉMISSIONS PAR RAPPORT À L'INVENTAIRE PRÉCÉDENT				
	NOMBRE DE VILLES AYANT FAIT ÉTAT D'UNE AUGMENTATION DE LEURS ÉMISSIONS PAR RAPPORT À L'INVENTAIRE PRÉCÉDENT				

La répartition géographique des villes déclarantes résulte du Pacte des maires³, la plupart d'entre elles étant situées en Amérique du Nord et du Sud. On observe également une faible représentation des villes asiatiques et africaines. La plupart des villes européennes utilisent la plateforme dédiée MyCovenant au lieu du système unifié de reporting. D'autres villes, comme au Moyen-Orient et en

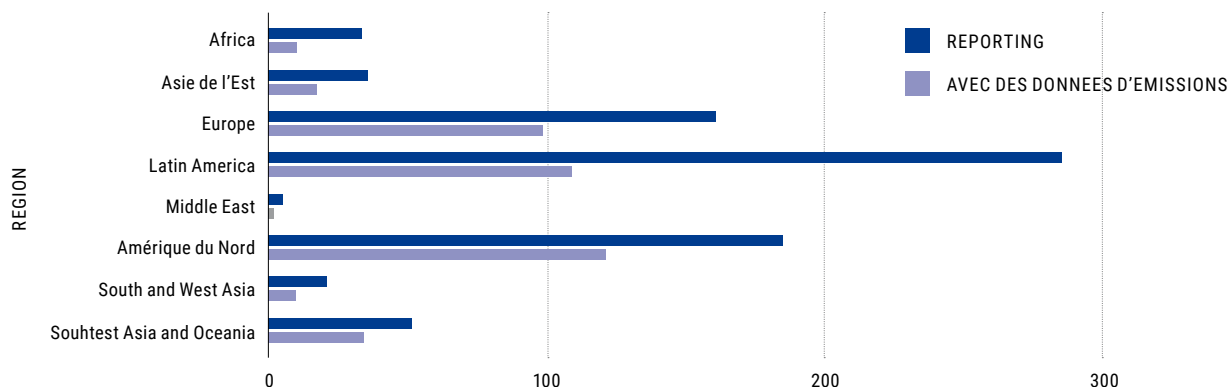
² Émissions à l'échelle des villes en 2020, disponibles sur le CDP Open Data Portal le 29/01/2021

³ Le Pacte des maires a fusionné avec la Convention des maires pour former la Convention mondiale des maires : consultez l'historique des initiatives des villes en matière de climat dans notre [édition 2018](#).

Afrique du Nord, sont en train de lancer leur propre plateforme pour favoriser la gouvernance régionale et traiter les données locales. La section ci-dessous dédiée aux conventions régionales donne davantage d'informations.

FIGURE 5

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES VILLES REPORTANT LEURS ACTIONS AUPRÈS DU SYSTÈME UNIFIÉ DE REPORTING CDP-ICLEI EN 2020 - Source : [Émissions à l'échelle des villes en 2020](#), disponibles sur le CDP Open Data Portal le 29/01/2021

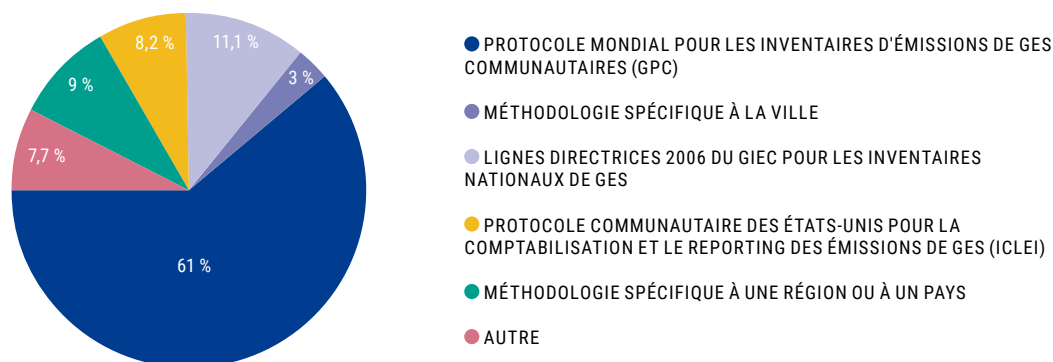


La plupart des villes qui ont communiqué leurs données (61 %) utilisent le Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de GES à l'échelle communautaire (GPC), une méthode internationale élaborée en 2014 à partir du protocole GES créé par le WRI et le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) en 1998 pour les entreprises (voir **Section II** pour connaître les méthodologies de calcul).

FIGURE 6

PART DES DIFFÉRENTES MÉTHODOLOGIES UTILISÉES PAR LES VILLES DÉCLARANTES EN 2020

Source : Données CDP-ICLEI



Les changements de méthodologies et de seuils d'émissions au fil des ans ont eu une incidence sur l'évolution des données au cours des dernières années. Leur évolution nous permet toutefois de constater certains progrès. Certaines villes ont connu une progression remarquable, comme Porto qui a réduit ses émissions de GES de 30 % ou Wellington de 26 % (**tab. 2**).

Si les chiffres montrent que certaines villes ont enregistré une nette réduction de leurs émissions (**tab. 2**), dans d'autres cas, les quantités totales d'émissions ont augmenté avec l'affinement des méthodologies, l'inclusion d'un plus grand nombre de gaz dans les calculs et la multiplication des données disponibles, alors même que leurs émissions réelles ont diminué (tab.3). La plupart des villes du **tableau 3** ont déclaré une baisse des émissions, bien que les changements de méthodologie montrent de fortes variations dans les dernières émissions totales déclarées.

TABLEAU 2**ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DE CERTAINES VILLES, ENTRE 2015 ET 2020**

Source : Données relatives aux émissions des villes entre 2015 et 2020

Les émissions sont exprimées en MtCO₂e

Ville	Pays	2015 (année de comptabilisation)	2020 (année de comptabilisation)	Variation nette en % entre les deux années de comptabilisation
Melbourne	Australie	5.8 (2014)	5 (2019)	-14 %
Vancouver	Canada	2.6 (2013)	2.6 (2019)	-1 %
Hong Kong	Chine	42.7 (2011)	40.14 (2018)	-6 %
Wellington	Nouvelle Zélande	1.3 (2013)	0.95 (2018-19)	-26 %
Warsaw	Pologne	12.7 (2012)	13.14 (2016)	3.5 %
Porto	Portugal	1.3 (2004)	0.9 (2017)	-30 %
Chicago	États-Unis	33.5 (2010)	31 (2015)	-7.3 %
New Taipei	Taiwan	18.1 (2013)	19.5 (2018)	7.6 %
Stockholm	Suède	2.5 (2012)	2.4 (2018)	-4.2 %

TABLEAU 3**VILLES PRÉSENTANT DES VARIATIONS BRUSQUES DANS LE TOTAL D'ÉMISSIONS DÉCLARÉES, SUITE À DES CHANGEMENTS DE MÉTHODOLOGIE**

Sources : Données relatives aux émissions des villes entre 2015 et 2020

Les émissions sont exprimées en MtCO₂e

Ville	Pays	2015 (année de comptabilisation)	2020 (année de comptabilisation)	Variation nette en % par rapport à 2015
Rio de Janeiro	Brésil	20.3 (2012)	26.3 (2017)	30 %
Cape Town	Afrique du Sud	22.7 (2012)	23.5 (2018)	3.4 %
Mexique City	Mexique	24.1 (2012)	47 (2018)	95 %
Buenos Aires	Argentine	11.4 (2013)	20.5 (2017)	79 %
Rotterdam	Pays-Bas	28.2 (2014)	38.7 (2018)	37 %

C. GCoM - Gouvernance

Le conseil d'administration, qui assure la direction stratégique de l'initiative, est coprésidé par ses deux principaux financeurs : la Commission européenne, représentée par le vice-président exécutif du Pacte vert pour l'Europe, Frans Timmermans, et l'ancien maire de New York, Michael Bloomberg (GCoM, 2021). Il compte également 10 maires, qui représentent toutes les conventions régionales : Hobart (Australie), Surabaya (Indonésie), Séoul (Corée du Sud), Accra (Ghana), Colombo (Sri Lanka), Heidelberg (Allemagne), Paris (France), Pittsburgh (États-Unis), Lima (Pérou), Chefchaouen (Maroc).

Le comité consultatif stratégique est composé des financeurs du réseau européen de la Convention européenne des maires et d'autres initiatives et réseaux mondiaux, ainsi que de représentants de la Commission européenne et du Comité européen des régions. Cela permet de définir l'orientation stratégique de l'initiative pour une approbation finale par le conseil d'administration.

Actuellement, le secrétariat du GCoM assure la coordination entre les partenaires du réseau de villes par le biais de 5 « groupes de travail techniques » dans les domaines suivants : (1) Cohérence au niveau mondial et régional ; (2) Traitement des données, suivi et rapports ; (3) Finance ; (4) Communication ; (5) Recherche et innovation. Auparavant, le secrétariat de la Convention était géré par une équipe financée par Bloomberg Philanthropies et la Commission. Depuis 2021, suite à un appel d'offres, il est géré par *Human Dynamics*, une société de conseil européenne.

2. Les Conventions régionales des maires

A. Europe

10 346 VILLES SIGNATAIRES

244 MILLIONS D'HABITANTS
REPRÉSENTÉS

6 200 PLAN D'ACTION ET 3 300
PLANS DE SUIVI PUBLIÉS

En Europe, la Convention des maires pour le climat et l'énergie a été lancée en 2008 par la Commission européenne, en coopération avec les principaux réseaux européens de collectivités locales et leurs associations nationales (CEMR, Energy Cities, FEDARENE, Eurocities, Climate Alliance, ICLEI Europe) et s'est progressivement étendu à l'Europe de l'Est et à d'autres villes situées dans des pays ne faisant pas partie de l'Union européenne.

Les chiffres exacts peuvent différer de ceux utilisés par la Convention mondiale des maires, en raison des différentes méthodes historiques de comptabilisation des signataires. Mais grâce à la compilation des rapports d'évaluation annuels de la Commission européenne (**tab. 4**), nous pouvons identifier plusieurs tendances intéressantes en Europe.

TABLEAU 4

ÉVOLUTION DES DONNÉES RELATIVES À LA CONVENTION EN EUROPE - Source : [Centre commun de recherche de la Commission européenne](#)

EUROPE (UE - Europe de l'Est - Islande - Liechtenstein - Norvège - Suisse)			
ENGAGEMENTS			
	Signataires	Y compris les signataires des objectifs 2030	Habitants représentés (en millions)
2015	7 868	0	208
2016	8 787	520	213
2017	9 220	990	238
2018	9 510	1 411	253
2019	10 059	2 369	295
2020	10 346	3 445	279
MISE EN ŒUVRE			
	Plan d'action et inventaire de référence des émissions (IRE) présentés	Axe principal d'adaptation	
2015	5 000	-	
2016	5 630	-	
2017	6 000	-	
2018	6 096	92	
2019	6 200	201	
2020	7 544	576	
IMPACT			
	Suivi des plans d'action	Inventaires de suivi des émissions (« MEI »)	Taux de réduction des émissions d'après les « MEI »
2015	800	122	-23 %
2016	1 240	315	-23 %
2017	1 850		-
2018	2 585		-
2019	3 209	1 877	-25 %
2020	3 309	N/A	N/A

• **ENGAGEMENTS DES VILLES DE L'UE** • Les villes de l'Union européenne affichent des ambitions plus élevées que celles des États membres de l'UE. En moyenne, les villes de l'Europe des Vingt-Huit (UE-28) se sont engagées à réduire leurs émissions de 31 % par rapport aux niveaux de 2005 à l'horizon 2020 (soit dix points de plus que l'objectif minimal requis) et de 47 % à l'horizon 2030.

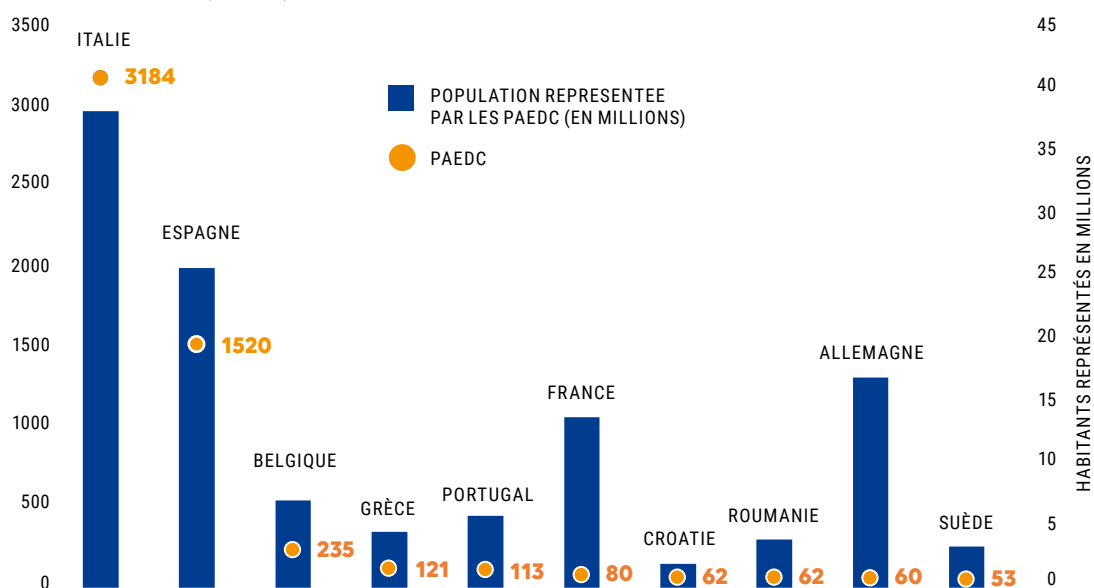
En respectant ces engagements, l'UE atteindrait déjà 28 % de son objectif global de réduction des émissions pour 2020.

Environ 90 % des signataires sont des villes petites ou moyennes. Les grandes villes représentent à elles-seules 53 % de la population représentée. Les disparités sont importantes d'un pays à un autre : en 2018, seules 60 collectivités allemandes ont remis leur PAAEDC mais ceux-ci concernent près de 17 millions d'habitants, tandis que les 3 184 plans d'action de collectivités italiennes concernent environ 38 millions d'habitants (**fig. 7**).

Une étude de 2020 portant sur plus de 1 000 villes du CoM-EU révélé que les villes en voie de respecter leurs engagements ont des objectifs moins ambitieux, des émissions territoriales de référence plus élevées, et se trouvent dans des pays où les politiques climat nationales sont plus ambitieuses et où les réductions d'émissions réalisées sont plus importantes ([Hsu et al, 2020](#)).

FIGURE 7

LES 10 PAYS AVEC LE PLUS DE VILLES SIGNATAIRES AYANT REMIS UN « PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉNERGIE DURABLE ET DU CLIMAT » (PAEDC) - Source : [compilation extraite de Kona A. et al. 2018](#)



• **MISE EN ŒUVRE** • Au total, les villes européennes ont présenté 6 200 plans d'action. Une petite partie d'entre eux portent sur les engagements de 2030 (318), ce qui signifie que la plupart des plans d'action devront bientôt être mis à jour.

PROFIL DE LA VILLE

Population : 872 316 (2019)

Objectif de réduction : Réduction de 45 % par rapport aux niveaux de 1991 d'ici 2020, 60 % d'ici 2030 et zéro émission nette d'ici 2050.

Dernières émissions déclarées : 3,48 MtCO₂e (2017)

Turin est la capitale de la région italienne du Piémont et signataire de la Convention des maires depuis 2009. C'est un centre économique important de l'Italie, qui compte d'importantes industries automobiles, de services et aérospatiales. La ville a fait des progrès remarquables dans la réduction de ses émissions de CO₂ équivalent, avec - 44,5 % en 2017 par rapport à 1990. La restructuration de l'économie vers le secteur des services a contribué à réduire les émissions industrielles, et les politiques de la ville ont permis de réduire les émissions des bâtiments résidentiels, des transports et des bâtiments publics.

La ville a mis en place depuis 2010 le plan d'action de Turin pour l'énergie (TAPE), qui fixe les objectifs 2020 et identifie les actions les plus appropriées pour les atteindre. Dans le secteur de l'énergie, l'hydroélectricité a permis de réduire considérablement les émissions du réseau de chauffage urbain, le plus grand du pays. Les programmes nationaux « Ecobonus » et « Heating Fund » ont également contribué, par le biais d'incitations financières, à promouvoir l'efficacité énergétique des bâtiments et les énergies renouvelables pour le chauffage. La ville a travaillé avec l'Université Polytechnique de Turin pour collecter des données sur l'efficacité énergétique et, sur la base des résultats, a entrepris la rénovation de bâtiments publics et installé des LED dans l'éclairage public. Pour l'avenir, une révision plus stricte du code d'efficacité énergétique est attendue en 2021.

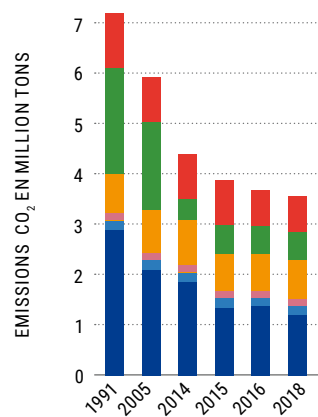
Le plan de mobilité urbaine durable adopté en 2011 fixe les objectifs à l'horizon 2025. Ces objectifs portent sur l'expansion des transports publics (notamment métro), des infrastructures cyclables et piétonnes, ainsi que sur la promotion de véhicules plus écologiques dans la flotte privée. Actuellement, la part des transports publics dans l'ensemble des déplacements effectués est d'environ 23 %, dont 50 % sont effectués par des véhicules électriques et 20 % par des véhicules fonctionnant au gaz naturel. La ville a également lancé des programmes de partage de vélos et de voitures, et poursuit l'expansion du réseau de recharge.

L'utilisation durable des sols urbains tient également une place centrale dans la planification de la ville. Turin a l'un des

taux les plus élevés d'espaces verts urbains par habitant (18 m²). La ville promeut activement l'agriculture urbaine, ainsi que la foresterie urbaine participative, tout en encourageant les toits végétalisés.

EVOLUTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ DE TURIN.

Source : Città di Torino



- TRANSPORT
- INDUSTRIE
- SECTEUR DES SERVICES
- ÉCLAIRAGE PUBLIC
- BÂTIMENTS MUNICIPAUX
- BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

Les déchets, l'eau (dans une optique d'adaptation) et l'intégration de la nature et de la biodiversité sont d'autres domaines d'action de la ville. Le plan Turin durable et résilient 2030 vise une trajectoire « participative, dynamique et juste », vers une ville « vivable », intégrant la culture et l'innovation dans les actions.

Sources : Città di Torino, 2019; Covenant of Mayors Europe, 2019; Città di Torino, 2018.

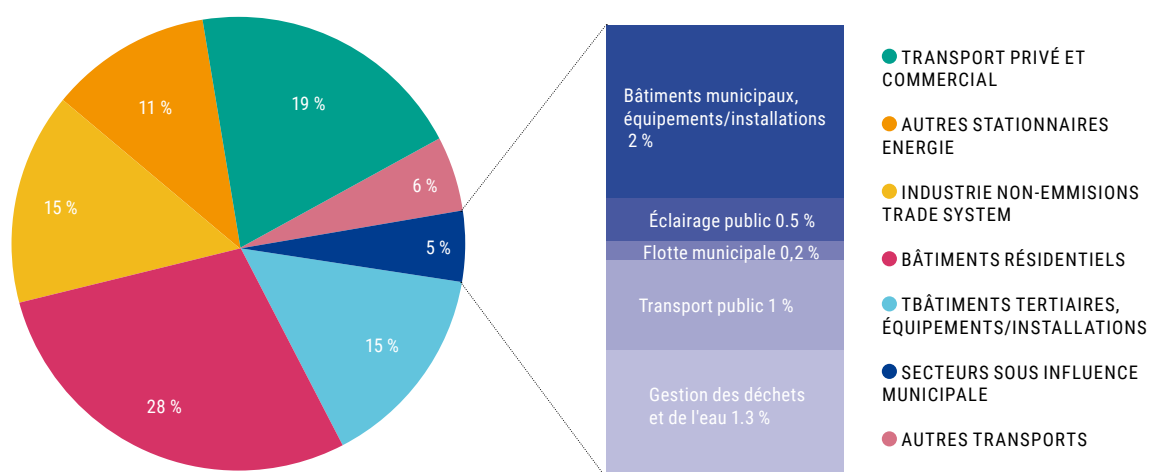
Ces 6 200 inventaires de référence des émissions représentent un total d'émissions de GES de 1 080 MtCO₂e/an, soit 12 % de plus que la dernière estimation effectuée en 2016, ce qui illustre l'importance croissante de l'initiative.



Ces émissions déclarées concernent principalement les émissions liées à la consommation d'énergie dans les secteurs sur lesquels les collectivités locales peuvent avoir un impact (logement, services urbains, transport). La **figure 8** montre leur répartition.

FIGURE 8

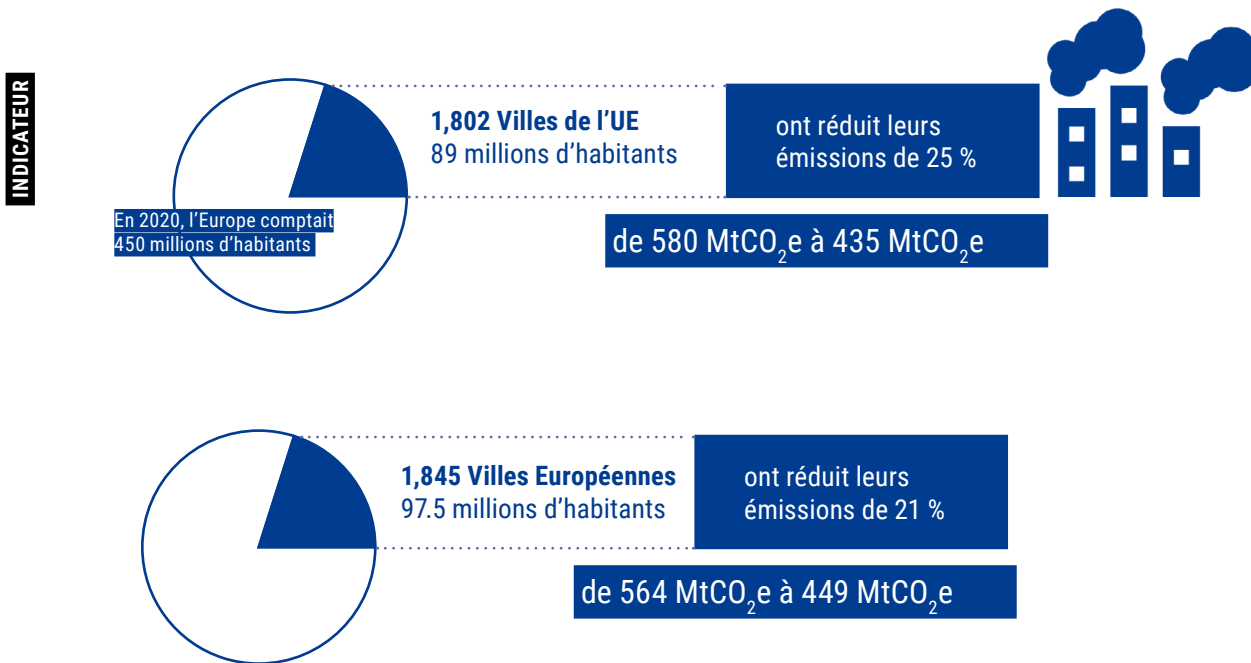
ÉMISSIONS DE GES DANS LES SOUS-SECTEURS DE LA CDM DÉCLARÉES DANS LES INVENTAIRES DE RÉFÉRENCE DES ÉMISSIONS (IRE) DE LA SÉRIE DE DONNÉES 2019 DE LA CDM - Source : [Commission européenne – CCR, 2020](#)



Les émissions territoriales constituent donc le principal enjeu pour les collectivités. Les émissions liées au patrimoine et aux compétences de la municipalité ne représentent que 5 % des émissions totales : bâtiments et parc de véhicules municipaux, transports publics et déchets. La grande majorité étant composée des émissions générées par les opérateurs privés locaux et les habitants.

Les signataires sont invités à présenter leurs rapports de mise en œuvre tous les 2 ans et leur inventaire de contrôle des émissions (ICE) tous les 4 ans. Dans les faits, ces délais ne sont pas respectés, en raison des difficultés à adapter les contributions locales au contexte de la Convention des maires ; souvent, les données sont aussi incomplètes ou manquent d'exactitude.

• **SUIVI ET RÉSULTATS** • En appliquant une méthodologie basée sur les données (approche statistique et modèle de projection) développée par le Centre commun de recherche de la Commission européenne, on peut observer une progression entre 2005 et 2017 pour un échantillon de villes ayant présenté un inventaire de contrôle des émissions (CCR, 2020).

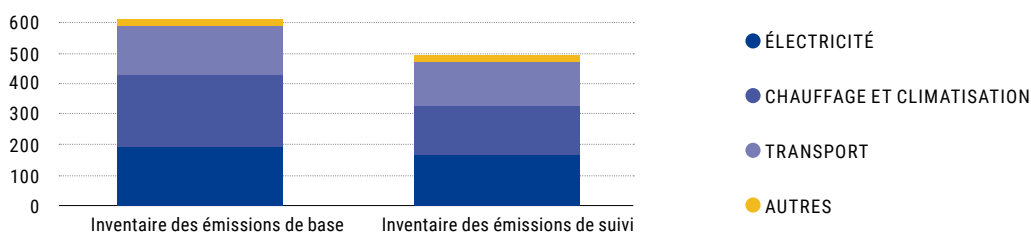


En plus d'avoir dépassé de 6 points l'objectif minimum fixé pour 2020, les collectivités des États membres de l'UE sont également en bonne voie pour atteindre leur propre objectif de réduction des émissions de 30 % d'ici 2020.

Cela confirme l'étude précédemment mentionnée qui montre également qu'environ 60 % d'entre eux étaient en passe d'atteindre les objectifs qu'ils avaient fixés pour 2020, qui étaient plus ambitieux que ceux de l'UE (Hsu et al, 2020).

La baisse des émissions est plus évidente dans le secteur du bâtiment (-22 %), en particulier pour le chauffage et la climatisation, dont les émissions ont diminué de 27 %. Cette baisse est moins significative dans le secteur des transports, avec une réduction de 16 % (**fig. 9**).

FIGURE 9
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DES VILLES DE L'UE OBSERVEES PAR SECTEUR - Source : CCR, 2020



Cette analyse corrobore les résultats d'une précédente étude de 2018 réalisée auprès d'un échantillon de 315 villes montrant que les signataires étaient en bonne voie pour atteindre les objectifs de la Convention pour 2020 ([Kona A. et al., 2018](#)).

Une étude plus récente portant sur le même échantillon de 315 villes a analysé la répartition des politiques adoptées selon les types d'outils et le domaine d'action, et s'est également penchée sur les moteurs socio-économiques et géo-démographiques des politiques. L'étude a révélé que les villes petites et moyennes, situées dans des régions chaudes ou intermédiaires, constituent la majorité de l'échantillon ayant présenté les inventaires de suivi. Les collectivités les moins peuplées ont utilisé davantage de leviers propres (passations de marchés publics écologiques ou la gestion de la demande d'énergie). Les collectivités les plus peuplées ont utilisé plus fréquemment la réglementation, ainsi que des outils et des dispositifs financiers (contrats de performance énergétique, subventions, prêts, etc.). La sensibilisation a été universellement adoptée, ce qui démontre une participation active de la société civile.

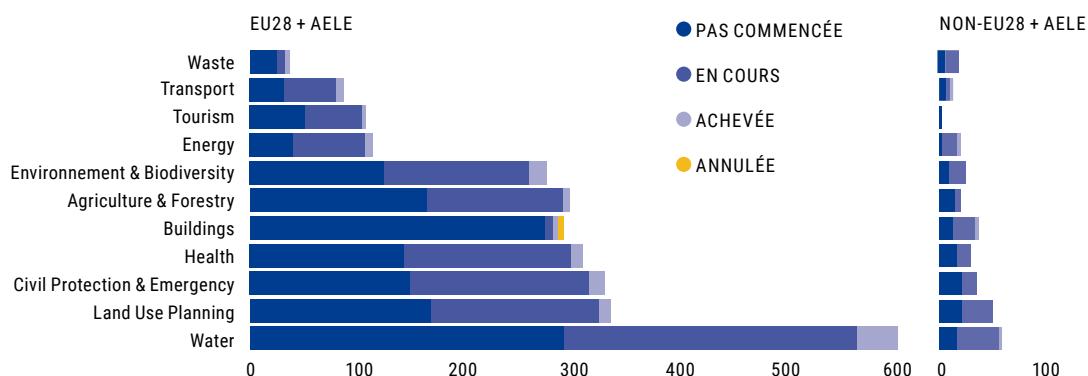
L'étude a également montré que la mise en œuvre des politiques a été plus efficace dans les grands centres urbains, qui comptent davantage de politiques en cours de mise en œuvre ou achevées, tandis que les villes plus petites ont besoin de plus de temps et de soutien, notamment pour utiliser les outils financiers. Au niveau sectoriel, ce sont les secteurs du bâtiment et des transports qui font l'objet du plus grand nombre de politiques, toutes catégories climatiques confondues ([Palermo V. et al., 2020](#)).

• **ADAPTATION** • Depuis 2018 les nouveaux signataires sont tenus d'inclure un volet d'adaptation au changement climatique. Le bilan de la Convention pour le début de 2020 se fonde sur les informations fournies par 429 collectivités sur leurs objectifs d'adaptation, les risques et vulnérabilités identifiés ou leur plan d'adaptation, principalement situées dans des États membres de l'UE, en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse (370), mais aussi dans des pays voisins d'Europe de l'Est, du Moyen-Orient ou d'Asie centrale (59). Près de 50 % des signataires ont annoncé des objectifs d'adaptation au changement climatique, « *bien que le sens du mot "objectif" ait été mal interprété par un certain nombre d'entre eux* ».

FIGURE 10

SIGNATAIRES PRÉSENTANT LES IMPACTS SUR LES SECTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET L'ENVIRONNEMENT, ET L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, PAR SECTEUR

Source : [CCR, 2020](#)



Environ 44 % des signataires ont fait état d'une participation active des parties prenantes et des citoyens ([CCR, 2020](#)). Leur engagement est une condition exigée par la Convention, mais de nombreux

signataires en sont encore aux premières étapes de leur processus. La plupart des participations sont dues à la contribution des membres du personnel des autorités locales et d'acteurs situés à d'autres niveaux de responsabilité. Peu concernent des acteurs externes (entreprises, chercheurs, agriculteurs, services de santé, etc.) et aucune donnée n'est disponible pour les citoyens.

Moins de 70 % des collectivités allouent des fonds à l'adaptation. Les financements proviennent principalement de fonds européens et de fonds locaux, suivis de subventions gouvernementales et de capitaux privés. Le manque de moyens financiers est également considéré comme le principal obstacle pour les signataires, tout comme les technologies encore trop peu avancées ou trop coûteuses et le manque d'expertise technique. Toutefois, il importe également de leur faire connaître toutes les possibilités de financement disponibles.

100 % des signataires ont fait état de menaces climatiques, telles que les sécheresses, les précipitations extrêmes et les feux de forêt à l'heure actuelle, la chaleur extrême et les sécheresses étant les plus susceptibles de se produire à l'avenir. Très peu de collectivités ont identifié et fait état de leurs vulnérabilités à ces risques climatiques, mais elles ont presque toutes mentionné les impacts socio-économiques du réchauffement climatique, principalement dans le domaine de la santé et de l'eau, tandis que le tourisme est considéré comme le secteur le moins concerné, tant à l'heure actuelle qu'à l'avenir.

En définitive, seules 70 % d'entre elles ont présenté leurs mesures d'adaptation, car beaucoup en sont encore au début de l'élaboration de leurs politiques, la majorité des mesures étant indiquées comme « non commencées » ou « en cours ». Néanmoins, elles ont tendance à intégrer l'adaptation à leurs politiques sectorielles, ce qui explique le nombre plus élevé de mesures adoptées dans les secteurs de l'eau et de la biodiversité, par exemple (**fig. 10**).

B. Europe de l'Est



La Convention des maires en Europe de l'Est (« CoM East ») regroupe les pays du partenariat oriental de l'UE, en Europe de l'Est et en Asie centrale, soit l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine. La CoM East regroupe 426 signataires (402 actifs), soit une population de 72 millions d'habitants. D'après les derniers chiffres, 226 PAED et PAAEDC et 74 rapports de suivi ont été présentés.

Le projet de démonstration de la Convention des maires (« CoM-DeP »), lancé en 2014, a connu de nombreux succès dans la région, en termes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. La première phase, de 2014 à 2018, a vu se réaliser 19 projets, et la phase 2018-2021 en compte 14. Ces projets ont abouti sur une diminution annuelle de 19 878 tonnes d'émissions de CO₂ et permis d'économiser 31 024 MWh d'énergie par an ([CoM-DeP](#), n.d.).

Ce succès est illustré par le **cas d'étude n°2** sur Slavoutytch en Ukraine et sur les programmes de réduction de la consommation d'énergie mis en œuvre.

PROFIL DE LA VILLE

Population : 24 783 habitants (2020)

Objectif de réduction : 29 % de réduction par rapport aux niveaux de 2000 d'ici 2020, conformément au plan de développement énergétique durable, et 30 % d'ici 2030.

Progrès reportés : 31 % par rapport aux niveaux de 2000 (2019)

Slavutychn est une petite ville d'Ukraine construite pour accueillir les personnes déplacées à la suite de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. Il s'agissait de la dernière ville soviétique planifiée, prévue pour être « confortable », avec des espaces résidentiels intégrés aux espaces publics et verts. La ville n'a pas de transports publics, car il est prévu que tous les équipements soient accessibles à pied, et elle dispose également d'une infrastructure cyclable bien développée. À partir de l'an 2000, les infrastructures sociales de la ville sont devenues non viables et coûteuses, absorbant près d'un tiers du budget municipal. En tant que ville monofonctionnelle, la quasi-totalité de ses émissions sont liées à l'énergie (fig. 13), et sa stratégie climat est également largement axée sur l'énergie.

Après avoir été incluse dans la liste ukrainienne des villes efficaces sur le plan énergétique en 2007, et avoir rejoint la Convention des Maires en 2007, Slavutychn a lancé plusieurs projets de rénovation énergétique. Sélectionnée pour le CoM-DeP, la ville a d'abord installé un système de gestion de l'énergie dans toutes les institutions municipales, puis

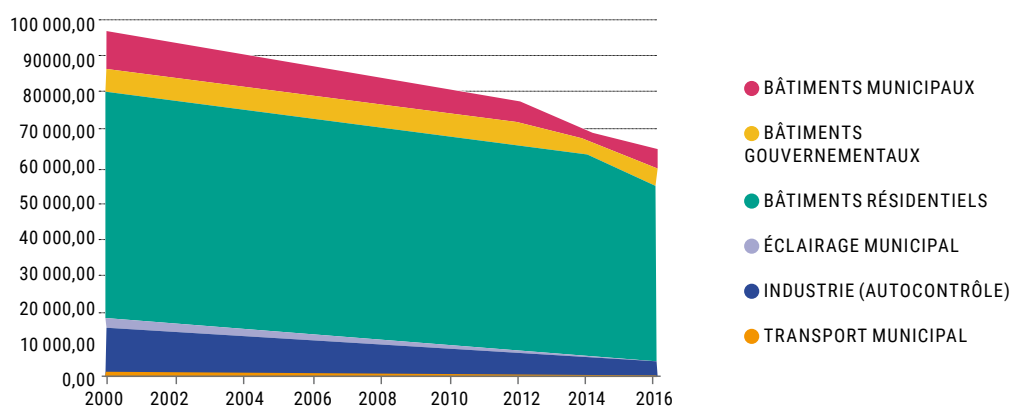
a identifié les institutions dont la performance énergétique était classée F. Grâce à la rénovation de ces institutions, la consommation d'énergie de Slavutychn a diminué de 23 % par rapport à 2014 et les émissions de CO₂ de 5 %.

La municipalité s'efforce de promouvoir des habitudes d'efficacité énergétique parmi les résidents, tout en encourageant les rénovations de résidences privées en remboursant jusqu'à 10 % du crédit contracté pour les rénovations sur le budget municipal. Cette mesure a déjà été utilisée par environ 200 ménages.

Slavutychn a également fait des progrès considérables dans le domaine des énergies renouvelables communautaires. Le projet Solar Town, avec trois centrales solaires appartenant à une coopérative composée de la ville, de résidents et d'organisations privées, avait une capacité de 200kW sur trois toits loués par la municipalité à la fin de 2019.

Sources : *Slavutychn City Council, 2017; CoM-DeP, 2019; EU Neighbours East, 2018; Energy Cities, 2019; Brunn, Dronova & Kononenko, 2020.*

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ DE SLAVUTYCH, 2000-2016



C. Moyen-Orient et Afrique du Nord

109 SIGNATAIRES
REPRESENTING 145 CITIES
IN 8 COUNTRIES

11 À 15 MILLIONS DE
PERSONNES REPRÉSENTÉES

100 PLANS D'ACTION
EN COURS D'ÉLABORATION

• **CLIMA-MED PROGRAMME** • Le projet [Clima-Med](#) a été lancé en 2018 pour soutenir la transition de huit pays de la Méditerranée (Maroc, Algérie, Tunisie, Liban, Égypte, Israël, Palestine et Jordanie) vers un développement durable, à faible émission de carbone et résilient. Il vise également à favoriser la sécurité énergétique et à renforcer les stratégies d'adaptation au changement climatique.

Il offre une assistance technique aux stratégies environnementales et énergétiques et, plus particulièrement, en matière d'adoption et de mise en œuvre des Plans d'action pour l'énergie durable et le climat (PAAEDC). Une centaine de plans d'action sont actuellement en préparation dans les huit pays membres, conformes aux principes de la Convention mondiale des maires.

Les opérations menées dans le cadre du projet permettent d'améliorer la gouvernance en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de généraliser les actions climat. En effet, il s'agit d'appuyer les pays partenaires à mettre en œuvre et à mettre à jour les Contributions déterminées au niveau national (CDN), à élaborer des plans d'adaptation au changement climatique et de réduction des émissions et à renforcer les moyens en matière de mesure, notification et vérification (MNV), le tout en partenariat avec les services gouvernementaux compétents et après consultation des partenaires régionaux, nationaux et infranationaux.

Le projet Clima-Med est porté par une équipe d'experts intervenant dans tous les domaines touchant à la lutte contre le réchauffement climatique, au développement durable local, à la préparation de plans d'action (PAAEDC), à la stratégie politique et financière, à la communication et au réseautage dans les régions du Machrek et du Maghreb. Le projet sera mis en œuvre jusqu'en juin 2022 avec un budget global de 6,9 millions d'euros, financés par l'UE, et labélisé par l'Union pour la Méditerranée (UpM)⁴.

En matière d'initiatives de développement durable au niveau local, Clima-Med œuvre à :

Donner aux collectivités des moyens d'innover et favoriser leurs interactions avec les instances nationales (par exemple, pour la mise en œuvre de politiques nationales en matière de durabilité énergétique et de résilience climatique au niveau local).

Mettre en place des mécanismes institutionnels efficaces et intégrés :

- **Groupes de coordination nationaux (GCN) :** 8 groupes de coordination nationaux (GCN) créés à ce jour. Un GCN rassemble des ministères nationaux de premier plan, des acteurs clés du domaine climatique, des organisations internationales, des ONG et des associations, qui seront amenés à mener des actions à l'échelle nationale.
- **Mécanismes soutenant les PAAEDC :** 7 mécanismes nationaux sont proposés. Ces mécanismes permettent d'aider les villes à élaborer et à mettre en œuvre des PAAEDC et de créer des liens entre les autorités nationales et locales.

⁴ L'Union pour la Méditerranée est une organisation intergouvernementale regroupant 42 pays d'Europe et du bassin méditerranéen : les 27 États membres de l'UE et 15 pays méditerranéens partenaires d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et d'Europe du Sud.

Pour renforcer les capacités d'action des acteurs locaux de manière participatif, un programme de « formation de formateurs » reposant sur le principe de l'apprentissage par la pratique a été mis en place, ainsi qu'un réseau efficace de formation par les pairs et une série d'ateliers régionaux.

L'une des priorités du projet Clima-Med est de faciliter l'accès à des financements pour la mise en œuvre de projets en faveur du climat — et à cette fin, les groupes de coordination nationaux (GCN) réunissent les ministères concernés dans chaque pays, afin de pouvoir continuer à agir au-delà de Clima-Med et au-delà de la formulation des PAAEDC.

Le défi du projet Clima-Med est de dépasser le cadre conventionnel du financement des mesures climatiques et de proposer des solutions innovantes et efficaces, notamment par les moyens suivants :

- Concevoir et tester des mécanismes de financement innovants, par exemple des PPP basés sur les résultats, des investissements préférentiels dans le secteur privé et un soutien aux opérateurs/fournisseurs de services. Collaborer avec les Institutions Financières Internationales (IFI) et les acteurs du développement, ainsi qu'avec les acteurs du financement national (en plus des institutions membres des GCN).
- Renforcer les moyens de mise en œuvre des PAAEDC nationaux, par les entreprises publiques et privées.
- Identifier les projets pilotes à impacts rapides, facilement reproductibles à plusieurs niveaux et par différents acteurs, et aider à leur mise en œuvre.
- Hiérarchiser et développer le financement des activités d'adaptation au changement climatique.
- Identifier et élaborer des projets pilotes innovants, bien adaptés et reproductibles, ayant de grandes chances d'accéder à un financement.

Par ailleurs, 8 feuilles de route d'action climatique ont été élaborées pour chaque pays. Une feuille de route fixe l'engagement des membres du GCN à soutenir le projet Clima-Med dans la mise en œuvre et le suivi des mesures climatiques préconisées par ce dernier.

8 stratégies d'action pour le climat (SAC) sont en cours de préparation. Les SAC sont préparées avec les GCN. Elles formulent des recommandations relatives à l'intégration des mesures climatiques. Chaque SAC prévoit des actions convenues au niveau national et des recommandations pour respecter les contributions déterminées au niveau national (CDN), les programmes d'action nationaux (PAN) et les mesures, notifications et vérifications (MNV).

• **LA CONVENTION DES MAIRES MÉDITERRANÉE (CDM MED)** • Le projet Clima-Med a établi *de facto* la Convention des maires Méditerranée (« CdM Med ») qui représente plus de 10 pays, et est appelée à s'élargir pour englober l'ensemble de la région méditerranéenne. Son principal objectif est de permettre aux collectivités locales de concevoir et de mettre en œuvre des Plans d'action pour l'accès à l'énergie durable et le climat (PAAEDC) cohérents, conformément aux exigences de la GCoM.

Afin de renforcer et de pérenniser le rôle de cette convention régionale, Clima-Med est en train de développer un site web en trois langues (français, arabe et anglais) pour la CdM Med. Cette nouvelle initiative offrira une plateforme de reporting commune, MyCovenant, qui permettra de centraliser des données utiles sur les mesures prises par les villes en matière énergétique et climatique. Le site web contiendra de nombreuses informations sur les outils, les manuels, les modèles de référence et les sources de financement. Il proposera également un forum d'échanges permettant aux municipalités candidates de faire part de leur expérience et d'unir leurs forces pour mener des actions locales de réduction et d'adaptation au changement climatique à long terme.

La CdM Med rassemble actuellement plus de 100 villes de 8 pays du Maghreb et du Machrek (Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Libye, Israël, Maroc, Palestine, Syrie et Tunisie)⁵, ainsi que des villes dans les Émirats arabes unis, Arabie saoudite, Qatar, Oman, Koweït et Bahreïn, mais également Irak, l'Iran et la Turquie. À ce jour, elle regroupe 138 signataires, représentant une population de 60,2 millions d'habitants.

Tous les PAAEDC sont validés par le Centre commun de recherche (CCR) de l'UE, selon une méthodologie spécifique au sud de la Méditerranée, adaptée au contexte local.

D. Afrique Subsaharienne

240 SIGNATAIRES
PROVENANT DE 35 PAYS

422 MILLIONS DE PERSONNES
REPRÉSENTÉES

6 PLANS D'ACTION
VALIDÉS

La Convention des maires pour l'Afrique Subsaharienne (« CoM SSA »), lancée en 2015, compte actuellement 240 signataires et représente 135,2 millions de personnes dans 35 pays.

Jusqu'à présent, 6 plans d'action (PAAEDC) ont été finalisés et validés, et d'autres sont en cours d'élaboration. La CoM SSA affiche par ailleurs un remarquable dynamisme, avec 26 % de signataires supplémentaires entre 2019 et aujourd'hui, et une augmentation de près de 18 % de la population représentée.

En 2020, la CoM SSA a défini des feuilles de route de financement par secteurs pour différents types de projets, afin d'aider les collectivités locales à financer et à mettre en œuvre 10 types de projets environnementaux dans les domaines de la gestion des déchets, de l'énergie, du bâtiment, des activités forestières et de la réduction des risques. La CoM SSA organise également des ateliers et entreprend d'autres initiatives visant à aider les collectivités locales à renforcer leurs structures, à collecter des données et à mettre en place des PAAEDC.

Elle a élaboré des guides, ainsi qu'une boîte à outils PAAEDC, afin de proposer aux collectivités locales un accompagnement progressif. Une analyse menée par ICLEI-Africa démontre l'importance

⁵ Au cours de la préparation de ce rapport, la coopération de l'UE avec la Syrie et la Libye a été suspendue à cause de la situation politique dans ces pays.

de disposer de données de référence pour permettre et préparer un développement bas-carbone des villes, comme le montrent les exemples de Nacala (Mozambique), de KwaDukuza (Afrique du Sud) ou de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) ([ICLEI-Africa](#), 2020).

E. Amérique Latine et Caraïbes



La gouvernance régionale de la GCoM en Amérique latine et dans les Caraïbes (« GCoM-LAC ») est assurée par un secrétariat et un comité directeur régional composé de la délégation de l'Union européenne au Brésil, de la C40, de l'ICLEI SAMS, de la Banque latino-américaine de développement (*Corporación Andina de Fomento*) et de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). Sa mise en œuvre jusqu'en 2020 est assurée par le programme de Coopération Urbaine Internationale (IUC) de l'Union européenne. Il existe également 2 comités consultatifs infrarégionaux et 8 comités consultatifs nationaux, ainsi que plusieurs coordinateurs techniques nationaux ou techniques qui assurent la coordination politique et élaborent des plans d'action dans la région.

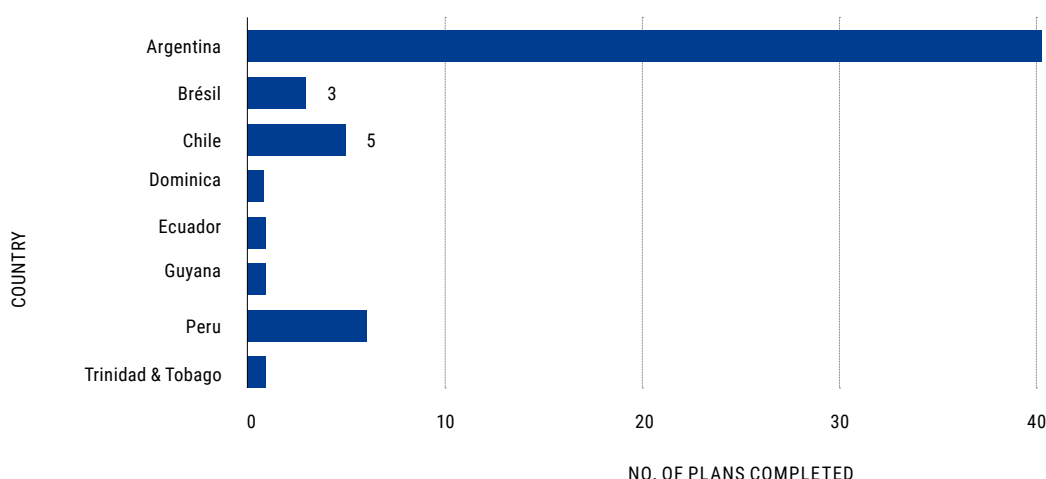
Comme indiqué dans la partie 1 ci-dessus, la GCoM-LAC a connu la plus forte hausse du nombre de signataires l'année dernière. Elle compte actuellement 519 signataires et représente 203 millions de personnes. En 2020, la région a fait état de 154 inventaires, 67 plans de réduction des émissions et 71 plans d'adaptation au changement climatique. Depuis, ces nombres ont augmenté.

La plupart des plans d'action déjà achevés concernent l'Argentine, suivie du Pérou et du Chili (**fig 11**). L'IUC-LAC a également fait état d'un potentiel de réduction de 27 % des émissions de GES dans la région d'ici 2030⁶ ([IUC-LAC](#), 2020).

FIGURE 11

NOMBRE DE PLANS D'ACTION MENÉS À BIEN DANS CHAQUE PAYS D'AMÉRIQUE LATINE

Source : [IUC-LAC](#), 2020



⁶ Ce chiffre a été obtenu à partir de la moyenne des CDN adoptées par les pays qui intègrent l'initiative dans la région. Les villes qui participent à l'initiative ont pour ambition minimale de respecter leurs CDN respectives, mais certaines d'entre elles vont au-delà.

San Carlos de Bariloche - Argentine

PROFIL DE LA VILLE

Population : environ 138 000 habitants (projection 2021)

Objectif de réduction des émissions : 20 % de réduction des émissions par rapport à la situation actuelle d'ici 2030, neutralité carbone d'ici 2050⁷

Dernières émissions déclarées : 9 143 661,72 ktCO₂e (2019)

La ville de San Carlos de Bariloche ou « Bariloche », située au nord de la Patagonie, jouit d'un tourisme florissant. Son plan pour un tourisme écologique à l'horizon 2025 et son « plan d'urgence » pour le climat, prévoient des mesures à adopter dans les situations d'urgence et définit les responsabilités des acteurs de divers secteurs d'activité essentiels de la ville (santé, tourisme...) par le biais d'une lettre d'engagement.

Le plan d'action climat et ses principaux axes de travail

En 2020, Bariloche a élaboré un plan d'action contre le réchauffement climatique à l'horizon 2030, qui regroupe divers programmes dans les domaines de l'énergie, des transports et des déchets dans les secteurs public et privé, ainsi que des mesures d'adaptation au changement climatique.

Le secteur de l'énergie constitue une priorité absolue car c'est le secteur qui génère le plus d'émissions de GES. Suite à une phase expérimentale (2016-2017), le programme de logement durable de la ville entend favoriser les économies d'énergie des systèmes de climatisation et améliorer la qualité globale de l'air chez les ménages précaires au moyen de diagnostics, d'interventions techniques et de dispositifs de suivi. Le taux de renouvellement d'air dans les foyers bénéficiaires s'est amélioré de plus de 40 %, et le coefficient de transmission thermique des toits de 500 %. Bariloche expérimente également l'utilisation de la géothermie pour le chauffage en hiver et travaille sur un programme de transformation des déchets forestiers en combustible avec la fondation INVAP. Enfin, la ville remplace peu à peu les anciens éclairages publics par des systèmes LED, plus économes en énergie, tout en utilisant des panneaux solaires pour l'éclairage public.

Sur le plan des transports, la ville souhaite étendre la connectivité de ses lignes de transport public et créer des voies de circulation communes pour les modes de déplacement doux (marche, vélo). Actuellement, les infrastructures existantes sont faibles et moins de 1 % de la population se déplace à vélo. La ville a été divisée en trois secteurs (ouest,

centre-sud et est), chacun d'entre eux menant un processus de renouvellement de sa planification territoriale avec la participation des citoyens, afin de réduire la dépendance à l'égard du centre de la ville. Des indicateurs spécifiques ont été élaborés pour en suivre les effets.

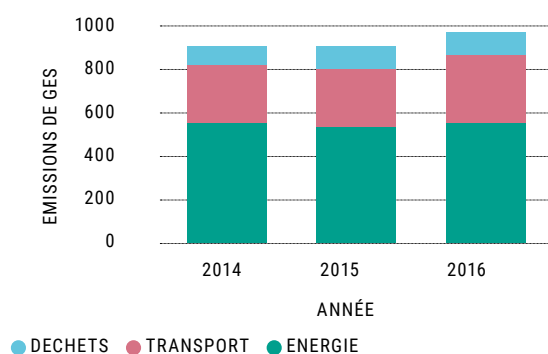
Concernant la gestion des déchets, la ville développe une stratégie axée sur la réduction à la source, l'amélioration du tri sélectif, la revalorisation des déchets secs, la rénovation des décharges publiques et la recherche de solutions de recyclage des déchets en énergie. Pour ce qui est de l'adaptation au changement climatique, la priorité est donnée à la gestion et à la réduction des risques (voir le plan d'urgence), au drainage des eaux de pluie, à la biodiversité et à la réhabilitation des forêts.

Suivi des évolutions

La ville s'est fixée pour objectif une réduction des émissions de GES de 30 % d'ici 2030 par rapport à la situation actuelle, en prenant 2014 comme année de référence. Cela implique une réduction de 500 ktCO₂e d'ici 2030. Bien que les émissions de GES semblent avoir augmenté entre l'année de référence et 2016, les dernières émissions enregistrées en 2019 montrent une diminution par rapport à 2016 (**fig.15**).

Sources : [GCoM-LAC](#), n.d.; [Bariloche Municipio](#), 2020; [RNUN & Bariloche Municipio](#), 2017

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES À SAN CARLOS DE BARILOCHE. - Source : [Bariloche Municipio](#), 2020



⁷ La ville de San Carlos de Bariloche fait partie de la RAMCC, qui fait elle-même partie de l'Alliance pour l'ambition climatique : Neutralité carbone d'ici 2050, engagement à réduire à zéro les émissions de GES d'ici 2050.

Les coordinateurs nationaux des différents pays de la région ont également réalisé des progrès considérables. Le Réseau argentin de municipalités contre le changement climatique (RAMCC) compte actuellement 193 municipalités membres, dont 80 disposent d'inventaires des émissions de GES dans le format du GPC. Le **cas d'étude n°3** sur la ville San Carlos de Bariloche (Argentine), membre de la RAMCC, illustre la manière dont les petites et moyennes villes agissent pour réduire leurs émissions de GES.

La Red Chilena de Municipios Ante el Cambio Climático (Chili), l'Unión Nacional de Gobiernos Locales (Costa Rica) et le Foro Ciudades para la Vida (Pérou) de la même manière accompagnent les villes et les communes à élaborer des plans d'action, notamment leurs PAAEDC, et à renforcer leurs dispositifs d'adaptation au changement climatique et de réduction des émissions de GES.

F. Amérique du Nord

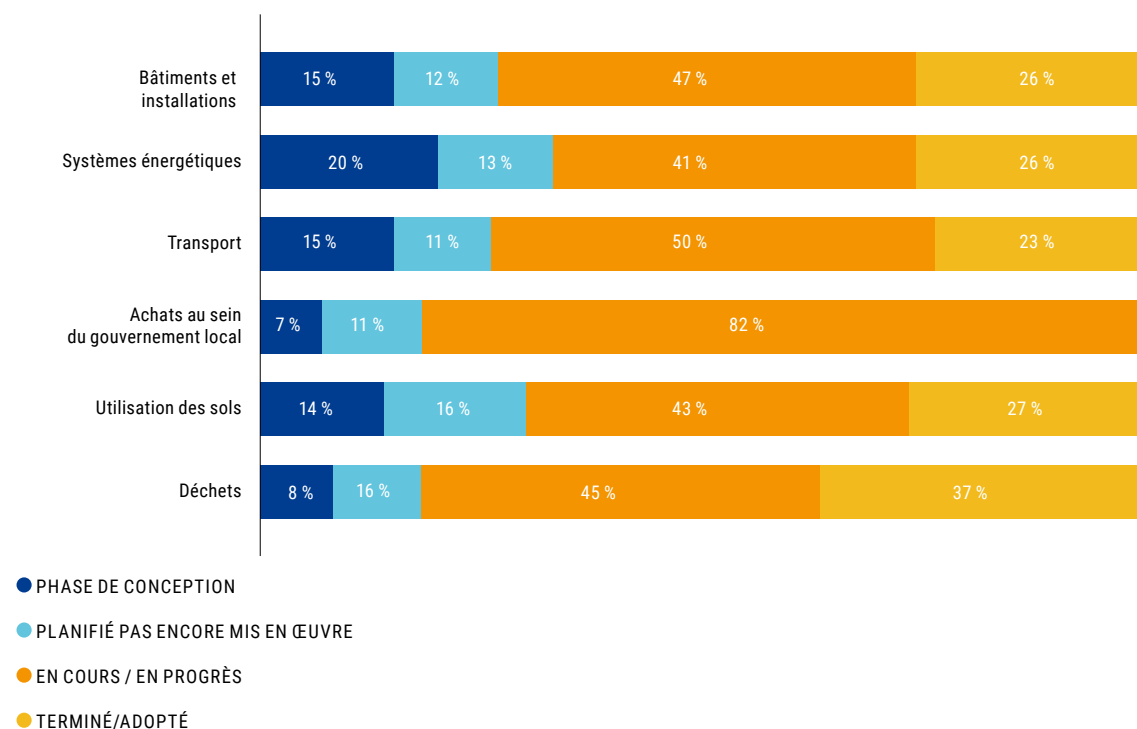


Les États-Unis comptent 186 villes signataires, ce qui représente une population de 86 millions d'habitants.

La GCoM Canada résulte de la collaboration entre la Fédération canadienne des municipalités (FCM), ICLEI Canada, le Secrétariat de la GCoM et l'IUC financé par l'UE. 53 villes ont signé la convention, ce qui représente une population de 15 millions d'habitants. En décembre 2019, 25 villes signataires ont été sélectionnées pour être les « villes vitrines » de la GCoM Canada, afin de recevoir des aides particulières pour la réduction des émissions de GES et l'adaptation.

FIGURE 12

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES ADOPTÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PARTENAIRES DANS LA PROTECTION DU CLIMAT, PAR SECTEUR - Source : [page 9 ICLEI-Canada & FCM, 2019](#)



GCoM Canada regroupe et complète également deux programmes nationaux, le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) et le programme Building Adaptive and Resilient Communities (BARC). Le PPC aide les collectivités à réduire leurs émissions de GES et à développer les sources d'énergie de proximité, tandis que le BARC les dote de plus de moyens et les aide à faire face aux risques climatiques. Selon les informations communiquées fin 2019, les mesures de réduction des émissions les plus couramment adoptées dans le cadre du programme PPC sont la modernisation des bâtiments, l'installation de bornes de recharge publiques pour les véhicules électriques et la mise en place de voies piétonnes et cyclables. La majorité des mesures présentées étaient déjà en cours ou achevées (**fig. 12**) ([ICLEI-Canada & FCM, 2019](#)).

G. Asie et Océanie



Le continent asiatique fait l'objet de différentes conventions régionales. L'Asie du Sud, l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud-Est ont chacune leur convention. Tandis que l'Asie centrale et l'Europe de l'Est relèvent de la CoM-East, décrite précédemment dans la section 2.2, qui intervient auprès des villes des pays du Partenariat oriental, en collaborant plus étroitement avec l'Union européenne et la Convention européenne.

En Asie du Sud, la convention concerne l'Inde, le Bangladesh, le Pakistan, le Sri Lanka, le Népal et le Bhoutan, avec 35 villes signataires, représentant plus de 90 millions d'habitants. En l'Asie de l'Est, on dénombre 12 villes signataires en Corée et 29 au Japon, représentant respectivement 18 et 26 millions d'habitants.

Le plus dynamique est la Convention des maires d'Asie du Sud-Est (« GCoM SEA »). Le secrétariat de la GCoM-SEA est assuré par la CGLU Asie-Pacifique et couvre l'Indonésie, la Malaisie, le Vietnam, la Thaïlande et les Philippines. On dénombre 79 signataires, représentant près de 58 millions d'habitants. Récemment, grâce à l'IUC-Asie, 12 villes pilotes d'Indonésie, de Malaisie et du Vietnam ont été accompagnées dans la mise en place de plans d'action pour la réduction des émissions et l'adaptation, dans un contexte d'urbanisation rapide et à forte densité de population. Des inventaires de référence ont été créés pour toutes les villes entre 2017 et 2019, et leurs profils d'émissions ont été analysés afin de fixer des objectifs et de développer des plans d'action (**tab. 5**).

L'analyse de toutes les villes pilotes a montré que le secteur de l'énergie était le principal responsable de leurs émissions de GES. Les mesures de réduction des émissions prises par les villes concernent le plus souvent les secteurs de l'énergie, du transport, de la gestion des déchets et du bâtiment.

En Océanie, la GCoM Oceania est coordonnée par l'ICLEI-Oceania et compte 41 villes signataires, ce qui représente une population de 7 millions d'habitants. La grande majorité des signataires proviennent d'Australie ou de Nouvelle-Zélande, et 4 signataires proviennent des îles du Pacifique.

TABLEAU 5

LES 12 VILLES PILOTES D'INDONÉSIE, DE MALAISIE ET DU VIETNAM, LEURS DERNIÈRES ÉMISSIONS DÉCLARÉES ET LEURS OBJECTIFS DE RÉDUCTION - Source : *Climate Action Plan Development in Indonésie, Malaisie and Vietnam*, JUC-Asja, 2020

Ville, pays	Émissions actuelles (en tCO ₂)	Objectif
Palembang, Indonésie	5 049 469	Réduction des émissions de 15 % par rapport à la situation actuelle d'ici 2030
Malang, Indonésie	1 343 913	Réduction des émissions de 12 % par rapport à la situation actuelle d'ici 2030
Makassar, Indonésie	3 447 032	À définir
Denpasar, Indonésie	2 624 663	Réduction des émissions de 8 % par rapport à la situation actuelle d'ici 2030
Depok, Indonésie	4 078 742	Réduction des émissions de 11 % par rapport à la situation actuelle d'ici 2030
Muar, Malaisie	1 620 345	Réduction de 63 % de l'intensité des émissions de GES d'ici à 2030 par rapport au niveau d'émissions de l'année de référence 2010
Hang Tuah Jaya, Malaisie	1 030 238	Réduction de 45 % de l'intensité des émissions de GES d'ici à 2030 par rapport au niveau d'émissions de l'année de référence 2010
Penampang, Malaisie	455 416	
Tawau, Malaisie	1 561 104	
Can Tho, Vietnam	4 016 783	À définir, mais sera conforme à la CDN vietnamienne actualisée de 9 % de réduction par rapport à la situation actuelle moyennant des ressources nationales et de 27 % moyennant un soutien international.
Da Nang, Vietnam	3 432 483	
Tam Ky, Vietnam	341 639	

Palembang - Indonésie

CITY PROFILE

Population : 1,8 million d'habitants (2019)

Objectif de réduction des émissions : 15 % de réduction des émissions par rapport au scénario de référence 2030

Émissions de l'année de référence : 5 MtCO₂e (2019)

Palembang est la capitale de la province de Sumatra du Sud, et la deuxième ville la plus peuplée de l'île. Les secteurs de la confection, de la construction et du commerce sont les principaux moteurs de son économie, et font de l'industrie le plus émetteur. La production d'énergie, qui inclut les émissions de l'industrie, le transport et la gestion des déchets sont les principaux postes d'émissions (fig. 17).

Le plan de réduction des émissions de Palembang prévoit dans le secteur de l'énergie, d'accroître l'efficacité énergétique dans les zones résidentielles et commerciales et d'impliquer directement le secteur industriel. Par exemple, la feuille de route énergétique de la raffinerie Pertamina III Plaju, une société publique spécialisée dans le pétrole et le gaz, a déjà permis de réduire ses émissions de 2,58 MtCO₂e entre 2011 et 2017. D'autres entreprises de premier plan, notamment un producteur d'engrais, la compagnie d'électricité et une société de chemin de fer léger, se sont également engagées à collaborer avec la ville et ont présenté des plans d'action en vue de réduire leurs émissions de GES.

Dans les transports, les mesures adoptées s'inscrivent dans le programme national indonésien de transport urbain durable (SUTRI), qui ambitionne de remplacer les modes de transport individuels par des modes de transport partagés et non

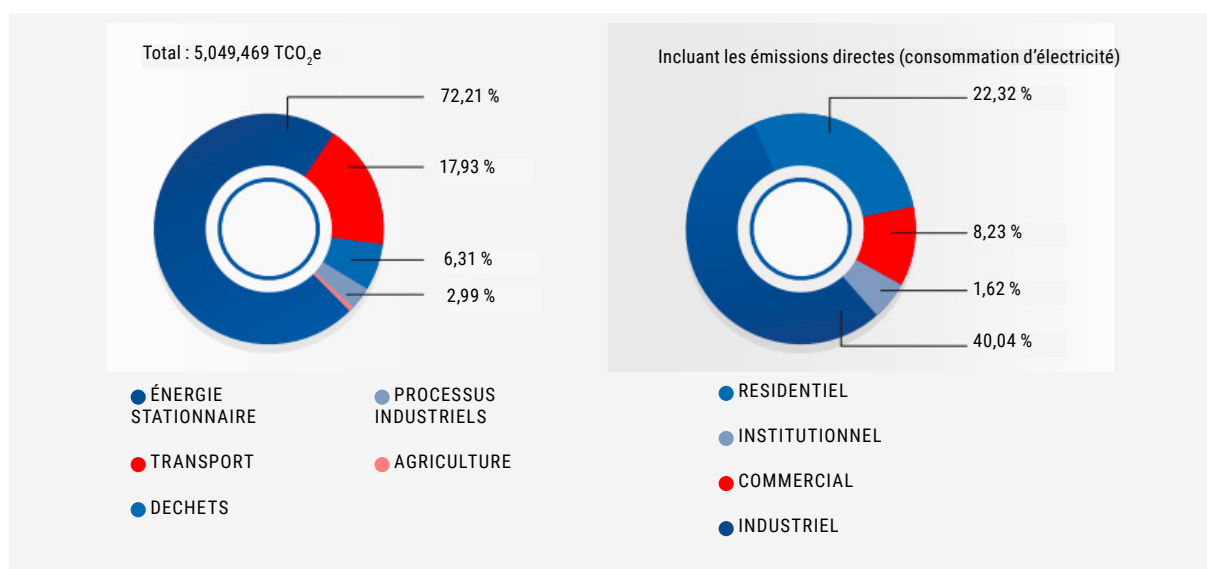
motorisés, et de réduire les émissions polluantes annuelles de 0,9 à 1,7 MtCO₂e d'ici à 2030 dans les villes pilotes (dont fait partie Palembang). La ville entend également favoriser l'utilisation du biodiesel dans les transports publics.

Les mesures visant le secteur de la gestion des déchets répondent à la fois à des objectifs environnementaux et climatiques. Entre autres, nous pouvons citer la récupération des gaz dans les décharges de déchets solides, une première centrale électrique alimentée par des déchets du pays et une campagne de sensibilisation intense visant à instaurer des pratiques de compostage, de tri sélectif et de recyclage des déchets.

L'adaptation au changement climatique est tout aussi importante pour Palembang. Si les risques de tempêtes et d'inondations sont avérés, le risque le plus élevé est celui des incendies. Les mesures d'adaptation proposées sont d'ordre socio-économique, éducatif et infrastructurel. Elles visent toutes à accroître la capacité de résistance des zones les plus vulnérables, notamment dans les secteurs de la santé publique, des petites et moyennes entreprises, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'urbanisme.

Sources : *IUC-Asia, 2020; Asian Mayors, 2020; Pertamina, n.d.; NAMA Facility, 2017*

ÉMISSIONS DE GES DE PALEMBANG EN 2019 ET PAR SECTEUR - Source : *IUC-Asia, 2020*



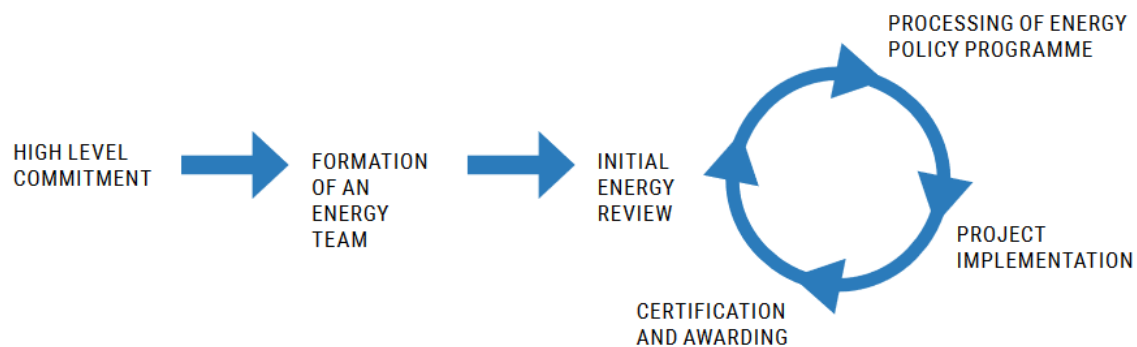
3. L'initiative European Energy Award

Créé en 1988, le European Energy Award (eea) est un système de gestion et de labellisation pour les municipalités et les régions. Il aide les collectivités locales à établir des plans d'action et à appliquer des politiques énergétiques et climatiques pour une meilleure maîtrise de l'énergie et en recourant davantage aux énergies renouvelables. Huit organisations nationales de l'eea pilotent son processus au niveau national et aident les municipalités à identifier leurs points forts et leurs points faibles, et les accompagnent tout au long du processus de planification de l'eea en leur attribuant des conseillers eea.

FIGURE 13

6 CONDITIONS À REMPLIR POUR QU'UNE VILLE SOIT LABELLISÉE

Source : [site web de l'eea](#), n.d



Une fois qu'une ville passe l'étape 5, appelée « mise en œuvre du projet », elle se voit décerner le label « European Energy Award » si elle a mis en œuvre 50 % du catalogue standardisé qui comprend 79 mesures, et le prix « European Energy Award GOLD » si elle a mis en œuvre 75 % du catalogue.

Actuellement, les villes participantes se trouvent en Suisse, en Autriche, en Allemagne, en France, en Italie, au Liechtenstein, au Luxembourg et à Monaco, et dans certains des pays pilotes (Belgique, Croatie, Grèce, Pologne, Roumanie, Serbie et Ukraine). Certaines sont issues du projet IMPLEMENT,

financé par l'UE, dont l'objectif est de mettre en place les structures nécessaires à la mise en œuvre du programme de l'eea dans les municipalités des nouvelles régions visées.

La coopération avec la Convention européenne des maires et le travail sur le projet européen CoME EASY, décrit dans notre [Bilan Territoires 2019](#), ont également connu des avancées, de même que la coopération avec le partenariat d'innovation européen pour les villes et les communautés intelligentes.

Par ailleurs, des liens ont été créés en 2019 avec le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, où des initiatives similaires ont été mises en place, comme le label MEA Energy Award avec des villes pilotes en Tunisie et au Maroc. Un protocole d'accord a été signé avec les responsables du programme chilien « Comuna Energética », qui couvre 48 communautés depuis 2014, afin d'aligner davantage sa méthodologie sur celle de l'eea ([EEA](#), 2020).

TABLEAU 6

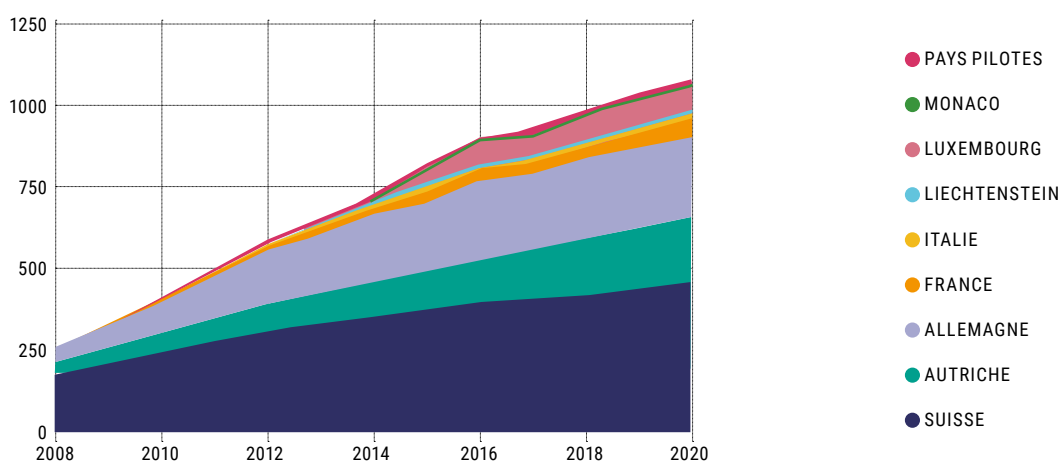
PRINCIPAUX CHIFFRES DES PROGRAMMES NATIONAUX DE EEA. - Source : Secrétariat eea

Pays	Nom du programme national (organisation)	Nombre de villes participantes en 2019 (nouvelles depuis 2019)	Total des villes certifiées en 2019 (certifiées GOLD)	Population représentée
Autriche	Programm für energieeffiziente Gemeinden (e5 Österreich)	335 (+ 5)	183 (29)	3 647 341
France	Cit'ergie (ADEME)	219 (+ 12)	64 (5)	29 100 319
Germany	European Energy Award® (Bundesgeschäftsstelle des)	310 (+ 25)	243 (53)	28 582 235
Italie	ComuneClima (SPES Consulting Srl & Agency for Energy South Tyrol – CasaClima)	40 (+ 8)	17 (3)	777 631
Liechtenstein	Energiestadt (Amt für Volkswirtschaft)	11 (=)	11 (2)	36 868
Luxembourg	Pacte Climat (myenergy Luxembourg)	102 (=)	90 (13)	626 108
Monaco	European Energy Award (Principauté de Monaco)	1 (=)	1	39 000
Suisse	Cité de l'énergie (Trägerverein Energiestadt)	642 (+ 7)	456 (65)	5 904 917
Autres pays de l'UE	Belgique, Croatie, Grèce, Pologne, Roumanie, Serbie et Ukraine.	44	2	(956 248 in Romania 1 902 068 in Ukraine)
Total		1 704	1 067 (170)	71 572 735

En 2020, 1 704 villes participantes, dont 1 067 ont été labellisées, et 170 d'entre elles ont reçu l'eea Gold. La Suisse continue d'avoir le plus grand nombre de villes récompensées, suivie par l'Allemagne (voir **tab.6** et **fig. 14**).

FIGURE 14

NOMBRE D'ATTRIBUTIONS DE L'EEA PAR PAYS, 2008-2020 - Source : eea secretariat



La grande majorité des villes labellisées sont des villes petites ou moyennes de 5 000 habitants et moins, ou de 5 000 à 50 000 habitants, les villes de plus de 50 000 habitants étant moins représentées (**fig. 15**).

En outre, en 2019, un chapitre optionnel sur l'innovation en matière d'adaptation au changement climatique a été ajouté, comprenant 17 mesures qui s'inscrivent dans le prolongement des mesures existantes ou les étendent, et qui a été testé dans plusieurs villes pilotes de l'UE en 2020. Le chapitre améliorera encore le lien entre l'eea et la Convention des maires pour le climat et l'énergie en Europe.

À la fin de 2020, 170 autorités locales étaient labellisées eea Gold. En 2020, 20 collectivités locales ont reçu l'eea Gold pour la première fois, tandis que 25 autres collectivités locales ont renouvelé leur label eea Gold. La **figure 16** présente les 50 villes les plus performantes de 2020 en fonction des progrès réalisés au niveau de la mise en œuvre des mesures, dont le plus grand nombre provient d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse et de France.

FIGURE 15

NOMBRE D'ATTRIBUTIONS DE L'EEA PAR PAYS, 2008-2020 - Source : Secrétariat eea

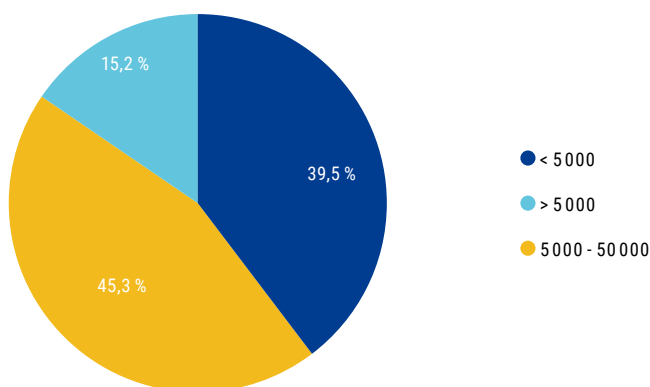
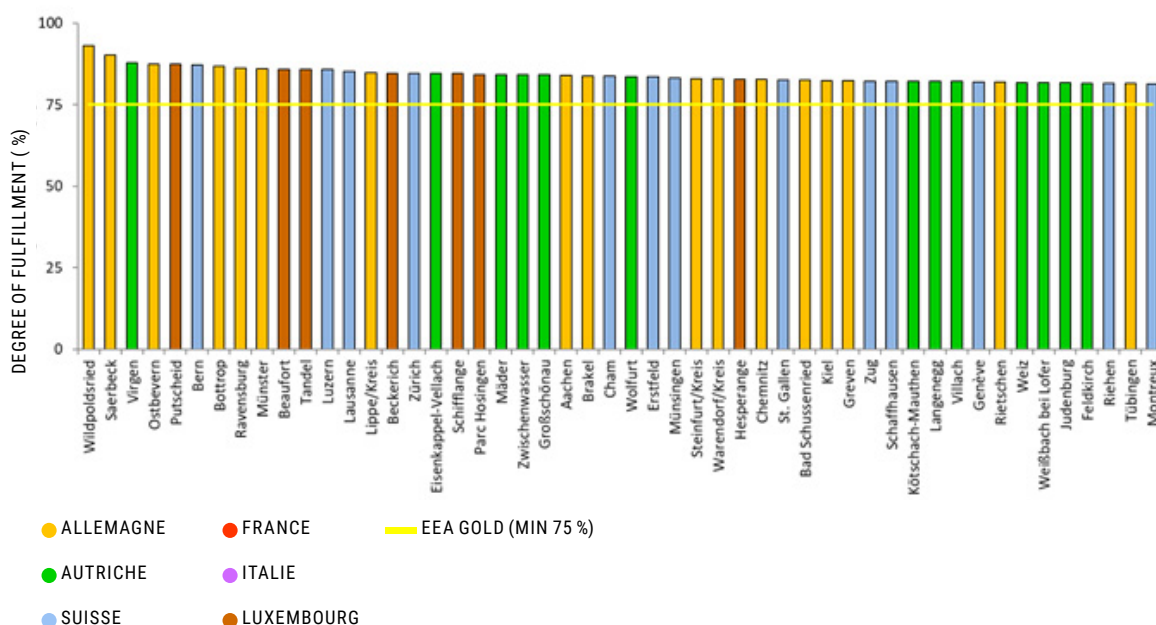


FIGURE 16

LES 50 PREMIÈRES VILLES DE L'EEA EN FONCTION DU NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE, 2020 - Source : Secrétariat l'eea



4. L'action climat des régions et autres gouvernements infraétatiques

A. L'initiative "Under2 Coalition"

Les gouvernements régionaux ou infranationaux membres de la Under2 Coalition depuis 2017, se sont engagés à réduire leurs émissions de GES de 80-95 % d'ici 2050. Le Climate Group continue d'assurer le secrétariat de Under2 Coalition et travaille avec le CDP pour la publication des rapports d'avancement annuels.

En 2020, 121 régions représentant 599 millions d'habitants ont divulgué leurs données et leurs mesures de lutte contre le changement climatique et de l'énergie. Les données concernant les émissions de GES communiquées par 86 d'entre elles atteignent un total de 4,5 GtCO₂e, soit plus de 10 % des émissions mondiales annuelles.

En 2020, la diminution moyenne des émissions des régions est de 7 % par rapport à leur année de référence respective, soit une diminution moins importante que celle observée en 2019 (14 %) (**tab. 7**). Cela s'explique par le fait que les régions ayant publié leurs données ont changé : certains gros émetteurs n'ont pas communiqué leurs données au cours d'une année donnée, d'autres n'ont pas voulu communiquer leurs données en 2020 et d'autres ont recommencé à le faire. La réduction nette du nombre de régions publiant leurs données pourrait également être attribuée au fait que les administrations régionales ont dû donner la priorité à la pandémie de Covid-19 et n'ont pas pu consacrer autant de ressources à la communication d'informations.

TABLEAU 7

ÉVOLUTION DES ÉLÉMENTS DE RAPPORT DES ÉTATS ET DES RÉGIONS SUR LA PLATEFORME DU CDP

Sources : Annual Disclosure Reports, The Climate Group and CDP, 2015-2020; [CDP Open Data Portal](#)

	Régions communiquant des données climato-énergétiques	Habitants représentés (en millions)	Emissions représentées	Réduction moyenne des émissions par rapport à l'année de référence	Mesures climatiques présentées
2015	44	325	2,8 GtCO ₂ e	6 %	348
2016	62	440	3,1 GtCO ₂ e	6.3 %	1 299
2017	110 (dont 53 membres d'Under2)	658	3,9 GtCO ₂ e	8.5 %	2 329
2018	120 (dont 78 membres d'Under2)	672	5 GtCO ₂ e	9 %	3 097
2019	124	669	5 GtCO ₂ e	14,2 %	3 562
2020	121 (dont 86 membres d'Under2)	599	4,5 GtCO ₂ e (de 86 régions)	7 %	3 599 (parmi 11 secteurs d'activité)

Le rapport annuel 2020 indique qu'à ce jour, 18 États et régions se sont engagés à atteindre la neutralité carbone, et 21 se sont fixés des objectifs de réduction supérieurs ou égaux à 75 %. Parmi les États et les régions, 26 se sont fixé des objectifs climatiques pour 2030 conformes aux recommandations du GIEC, et 40 % se sont fixé des objectifs plus ambitieux que leurs objectifs nationaux respectifs et que la réduction préconisée par le GIEC (The Climate Group & CDP, 2020) (**tab. 8**).

Les études statistiques réalisées par le CDP et le Climate Group montrent que de nombreuses régions ont rapidement progressé vers leurs objectifs de réduction des émissions de GES, dont certaines sont présentées dans le tableau 8 (The Climate Group & CDP, 2020). Cet échantillon de 20 territoires infranationaux présente un taux de conformité de 26 % par rapport à leurs propres objectifs de réduction des émissions de GES pour 2020. Certains devraient réussir à respecter leurs engagements, comme l'Andalousie (Espagne), les Territoires du Nord (Canada) ou le Pays de Galles (Royaume-Uni).

TABEAU 8

PROGRÈS RÉALISÉS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES POUR 2030 DANS CERTAINES RÉGIONS - Source : *The Climate Group & CDP, 2020*

Région	Année de référence	Émissions de l'année de référence (en millions de tCO ₂ e) *	Objectif (% de réduction)	Émissions fixées pour 2030 (en tCO ₂ e)	% de progrès réalisés, 2020
Andalousie	2005	67.7	26 %	50 082 908	88 %
ACT	1990	3.2	65 %	1 118 880	19 %
Azores*	2014	1.7	~50 %*	864 165	-13 %
Colombie-Britannique	2007	63.4	40 %	38 040 760	-18 %
Californie	1990	431	40 %	258 600 000	3 %
Catalogne	1990	41.4	40 %	24 814 293	-16 %
Connecticut	2001	49.2	45 %	27 040 921	39 %
Hesse	1990	50.8	55 %	22 854 600	36 %
Basse-Saxe	1990	97.5	55 %	43 859 700	25 %
Navarre	2005	6.6	45 %	3 649 391	33 %
New York	1990	236	40 %	141 714 000	32 %
Terre-Neuve-et-Labrador	2005	10.5	30 %	7 317 128	-18 %
Carélie du Nord***	2007	1.7	~96 %*	70 000	25 %
Territoires du Nord-Ouest	2005	1.6	30 %	1 110 200	75 %
Québec	1990	86.1	37.5 %	53 813 750	23 %
Queensland	2005	121	30 %	131 120 692	28 %
Scotland	1990	85.5	75 %	19 050 041	61 %
Australie-Méridionale	2005	32	50 %	17 719 000	63 %
Wales	1990	56.7	45 %	30 964 878	69 %
Washington	1990	90.5	45 %	49 774 065	-17 %

* Ces taux d'émissions sont exprimés en valeurs brutes ou nettes, en fonction de la méthodologie utilisée par la région concernée.

** Ces régions ont fixé leurs objectifs en pourcentage de réduction des émissions par rapport aux estimations pour l'année cible. Dans un souci d'uniformité, le pourcentage de réduction par rapport à l'année de référence est ici calculé en fonction des émissions de l'année de référence et des émissions de l'année cible.

Une analyse par secteurs montre que les régions et les États fédérés qui ont communiqué leurs données produisent 47 % de leur électricité à partir d'énergies renouvelables, alors que la moyenne mondiale est de 26 %. 20 % de cette électricité est produite par des éoliennes, des centrales géothermiques et des centrales solaires, et cette part peut encore être augmentée. L'hydroélectricité demeure l'énergie renouvelable la plus utilisée, tandis que l'abandon des combustibles fossiles semble prendre du retard.

En revanche, les efforts déployés pour lutter contre la déforestation demeurent faibles : moins de la moitié des États et des régions (37 %) ont adopté un plan dans ce domaine, et ils sont encore moins nombreux à s'être fixé un objectif en ce sens.

En 2018, Under2 Coalition a lancé le *Climate Footprint Project*, une initiative visant à aider les autorités régionales à suivre et à réduire leurs émissions de GES. Ce projet prévoit de mettre à la disposition de ces gouvernements infranationaux une boîte à outils permettant de dresser des inventaires de GES couvrant l'ensemble de leur économie, ainsi que de définir et de suivre des mesures d'atténuation pertinentes via des formations techniques et un renforcement des capacités. Le projet a été directement mis en œuvre dans les régions/États du Pernambuco (Brésil), du Chhattisgarh et du Bengale-Occidental (Inde), de la Basse-Californie, du Jalisco et du Yucatán (Mexique), et du KwaZulu-Natal (Afrique du Sud). Il devrait s'achever en 2021.

Le programme *Climate Pathways* a été élaboré pour aider les régions à trouver leur propre « voie » ou leur propre démarche de transformation en vue de réduire leurs émissions de GES. Celui-ci propose un processus en neuf étapes, reposant sur l'engagement des responsables politiques et des parties prenantes, et préconise le dialogue avec les collectivités locales, les entreprises et d'autres interlocuteurs, afin d'atteindre trois objectifs : la définition d'une stratégie d'application du processus, l'identification de mesures prioritaires possédant le plus grand potentiel économique, la mise en œuvre de ces mesures et le suivi des avancées.

Ce programme est complété par le *Pathway Accelerator* (accélérateur de parcours), qui constitue un outil de soutien unique et personnalisé pour comprendre et atteindre ces objectifs ([The Climate Group](#), 2021). L'idée est de fixer un objectif à long terme, puis de vérifier ce qui est réalisable à moyen terme. Le projet *Climate Pathways* a permis à la Under2 Coalition de déployer ses activités dans des pays comme le Pérou, le Mexique et l'Afrique du Sud. Des initiatives ont été lancées à Madre De Dios (Pérou) et à Queretaro et Quintana Roo (Mexique) pour aider ces régions à mieux collaborer avec les autorités nationales, et la province du Cap-Occidental (Afrique du Sud) a défini sa propre stratégie climat.

B. RegionsAdapt

Lancée lors de la COP21 de Paris, l'initiative [RegionsAdapt](#) vise à accélérer les mesures d'adaptation au changement climatique des gouvernements infranationaux. Avec plus de 70 régions signataires, RegionsAdapt entend encourager et aider les gouvernements régionaux à prendre des mesures concrètes, à collaborer et à communiquer sur l'adaptation. L'initiative fait office de plateforme en facilitant les échanges de connaissances et la coopération entre ses membres.

En 2020, 28 États et régions de 15 pays membres de l'initiative RegionsAdapt ont publié leurs données en matière d'atténuation des émissions et d'adaptation au changement climatique. Bien que le nombre de régions déclarantes soit identique à celui de 2019, la population des régions déclarantes en 2020 est plus importante (**tab. 9**).

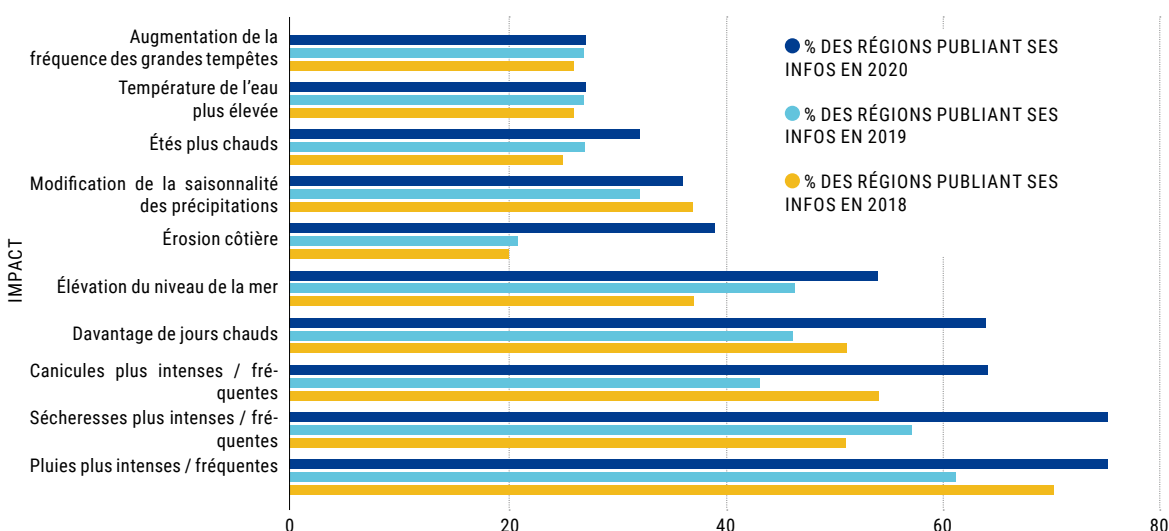
TABEAU 9**ÉVOLUTION DES RÉGIONS DÉCLARANTES ET DE LA POPULATION REPRÉSENTÉE ENTRE 2018 ET 2020**Source : *RegionsAdapt Brief Report 2020*

Année	Membres de RegionsAdapt communiquant avec le CDP	Habitants (en millions)
2018	37	205
2019	28	200
2020	28	233

Parmi les régions ayant divulgué leurs données en 2020, 79 % ont déjà élaboré ou sont en train d'évaluer leur vulnérabilité aux risques climatiques, et 68 % ont déjà mis en place un plan d'adaptation.

185 impacts du changement climatique et 232 mesures d'adaptation ont été rapportés. 89 % des régions ont également déclaré que le changement climatique avait sur elles un impact socio-économique, le plus souvent lié à la santé et aux dépenses publiques, à l'augmentation du coût économique des catastrophes et aux risques pour les populations déjà vulnérables.

En 2020, le pourcentage de régions se déclarant menacées par les risques climatiques a augmenté dans toutes les catégories, les plus fréquemment évoqués étant l'augmentation et l'intensification des épisodes de sécheresse et de fortes précipitations (**fig. 17**). Compte tenu de la sérieuse menace que représentent ces risques et de la forte probabilité de tous les voir se produire à moyen terme, les stratégies et les mesures d'adaptation deviennent indispensables pour y faire face.

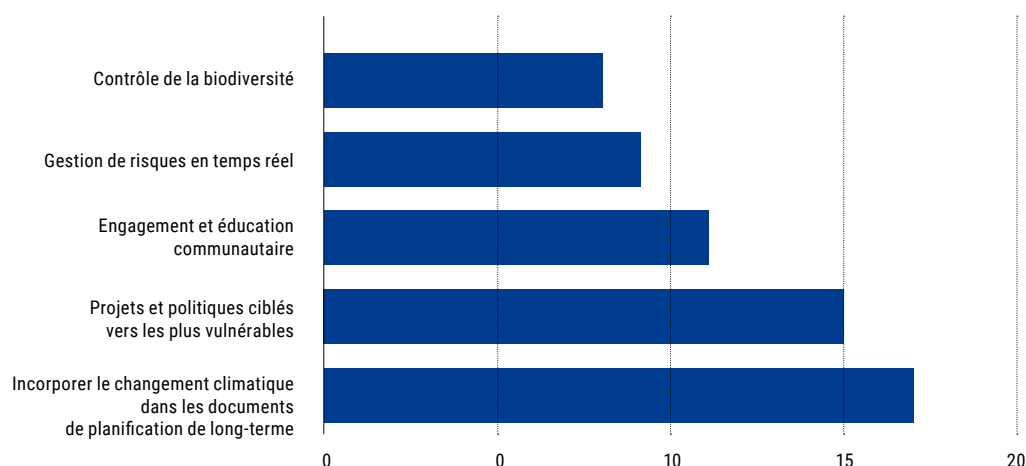
FIGURE 17**LES 10 RÉPERCUSSIONS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE LES PLUS SOUVENT MENTIONNÉES PAR LES GOUVERNEMENTS DÉCLARANTS**- Source : *RegionsAdapt Brief Reports 2018, 2019, 2020*

Parmi les mesures d'adaptation les plus souvent évoquées en 2020 (**fig. 18**), l'intégration du changement climatique dans la planification à long terme reste la plus adoptée, et les secteurs considérés comme prioritaires par les régions sont le secteur forestier et de la biodiversité, le renforcement des défenses et la réduction des risques de catastrophe, l'agriculture, les ressources en eau et les infrastructures (*RegionsAdapt, 2020*).

FIGURE 18

MESURES D'ADAPTATION LES PLUS COURAMMENT CITÉES PARMIS LES MEMBRES DE REGIONSADAPT EN 2020

Source : *RegionsAdapt Brief Report 2020*



Le rapport montre également que les gouvernements régionaux jouent un rôle d'exemple dans la mise en place d'une gouvernance multiniveau de l'adaptation. En effet, 25 des 28 régions ayant publié leurs données déclarent collaborer avec les autorités nationales, et 100 % d'entre elles déclarent collaborer avec les autorités locales.

Cette stratégie de coopération à plusieurs niveaux permet de tenir compte des spécificités locales dans les plans d'adaptation régionaux, tout en contribuant à la définition des politiques climat nationales. Il convient cependant de souligner que seules 7 d'entre elles ont déclaré collaborer pour s'adapter au changement climatique, tandis que 12 ont déclaré collaborer pour réduire les émissions de GES. Vous trouverez plus d'informations sur la gouvernance multi-niveaux dans la section III de ce Bilan.

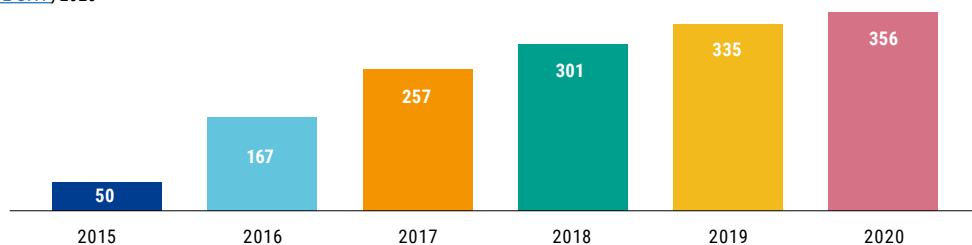
5. Initiatives sectorielles de la plateforme NAZCA

Déclaration de l'UITP sur le leadership climatique : cette publication de l'Union internationale des transports publics (UITP) est reconnue comme une initiative de collaboration entre acteurs indépendants dans le cadre du Partenariat de Marrakech. Elle prévoit essentiellement que le secteur des transports publics contribue à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, par le biais de 350 projets de lutte contre le changement climatique menés dans plus de 80 villes du monde, en doublant le taux de fréquentation des transports publics d'ici 2025 et en réduisant de 25 % les émissions polluantes des transports urbains par habitant. Comme le montre la **figure 19**, en 2020, on dénombrait 356 projets annoncés et réalisés, qui portaient sur des véhicules à faible émission de carbone, de nouvelles infrastructures de transport, des systèmes de bus à haut niveau de service, des carburants plus propres et efficaces et des modes de transport mixtes ([UITP](#), 2020).

FIGURE 19

PROJETS ANNONCÉS ET RÉALISÉS DANS 80 VILLES DU MONDE POUR LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS PUBLICS, ENTRE 2015 ET 2020 (CUMULÉS)

Source : [page 2 UITP](#), 2020



Building Efficiency Accelerator : Dans le cadre de cette initiative menée par le World Resources Institute (WRI), les entreprises, les ONG, les organisations internationales et la société civile s'engagent à renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments par le biais d'outils, d'expertise, de ressources techniques et de soutiens financiers, tandis que les autorités municipales et infranationales s'engagent à mettre en œuvre au moins une politique de renforcement et un projet de démonstration et à suivre les progrès réalisés. Comme indiqué sur le [site de NAZCA](#), 44 villes et 8 régions ont connu des avancées dans ce domaine.

Déclaration pour des bâtiments « Zéro Carbone » : Cette initiative du World Green Building Council enjoint les villes, les régions et les États à faire en sorte que tous les bâtiments sous leur contrôle direct atteignent la neutralité carbone d'ici 2030, et à œuvrer pour que tous les bâtiments atteignent zéro émission nette d'ici 2050. L'initiative a été lancée en 2018 et compte désormais 28 villes et 6 États et régions. En prenant en compte les entreprises et les collectivités locales, les signataires représentent une surface totale de 32 millions de m² ([WGBC](#), 2020).

Déclaration du C40 pour des bus propres/Réseau Véhicules zéro émission (VZE) : La déclaration du C40 affiche une volonté de réduire les émissions polluantes des transports publics. Le réseau VZE permet aux villes du C40 de mutualiser leurs bonnes pratiques et leurs politiques, mais aussi de collaborer avec d'autres acteurs. Le réseau repose sur quatre domaines d'action : une stratégie pour des véhicules propres dans toute la ville, le développement du réseau, la mise en place de parcs de véhicules propres et des mesures d'incitation. La déclaration a été signée par 37 villes.

Déclaration du C40 sur l'objectif zéro déchet : Cette déclaration engage 20 villes et 3 régions à réduire leur production de déchets ménagers par habitant d'au moins 15 % d'ici 2030 par rapport à 2015, à réduire la quantité de déchets ménagers mis à la décharge et incinérés d'au moins 50 % d'ici 2030 par rapport à 2015, et à augmenter le taux de réacheminement depuis la décharge et l'incinération d'au moins 70 % d'ici 2030. Sur les 18 villes ayant publié spontanément leurs résultats en 2019, 17 sont en bonne voie pour tenir ces engagements d'ici à 2030 ([C40 Cities](#), 2019).